



Société anonyme au capital social de 322.051,450 Euros  
Siège social : 102, rue Etienne Dolet  
92240 Malakoff  
478 129 968 RCS Nanterre

# **RAPPORT FINANCIER 2016**

## TABLE DES MATIERES

<b>ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONCOMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE ET DE LA SOCIETE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.....</b>	<b>6</b>
1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE .....	7
2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE ET AFFECTATION DU RESULTAT.....	14
3. AUTRES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS .....	16
4. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	17
5. TABLEAU DES DELEGATIONS.....	17
6. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL.....	18
7. ADMINISTRATION ET CONTROLE DU THERACLION .....	18
8. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE .....	21
<b>COMPTES CONSOLIDES 2016.....</b>	<b>35</b>
1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	39
2. ORGANIGRAMME ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	41
3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	41
3.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION.....	42
3.2 CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ETRANGERES.....	42
3.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	42
3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	42
3.5 – MATERIEL DE DEMONSTRATION .....	43
3.6 – DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES .....	43
3.7 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	43
3.8 – STOCK.....	43
3.9 – CLIENTS.....	43
3.10 – CREANCES .....	44
3.11 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	44
3.12 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES .....	44
3.13 – CAPITAUX PROPRES.....	44
3.14 – AUTRES FONDS PROPRES CONSOLIDES – AVANCES CONDITIONNEES .....	44
3.15 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	44
3.16 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE .....	45
3.17 – EMPRUNTS.....	45
3.18 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES .....	45
3.19 – SUBVENTIONS RECUES .....	45
3.20 – COUT DES PRODUITS VENDUS .....	45

3.21 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	46
3.22 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	46
3.23 – IMPOTS DIFFERES .....	46
3.24 – RESULTAT NET PAR ACTION .....	46
3.25 – ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	47
3.26 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	47
4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES .....	48
5. ETAT DES PROVISIONS .....	49
6. STOCKS.....	49
7. CREANCES .....	50
8. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	50
9. DISPONIBILITES .....	51
10. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF.....	51
11. CAPITAUX PROPRES.....	52
12. AUTRES FONDS PROPRES.....	60
13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF .....	62
14. PRODUITS D’EXPLOITATION .....	62
15. RESULTAT FINANCIER .....	64
16. RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	64
17. IMPOT SUR LES BENEFICES .....	64
18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (HORS ATTRIBUTION D’INSTRUMENTS DE CAPITAL)	
65	
19. ENGAGEMENTS DONNES.....	65
20. EFFECTIFS .....	66
21. ENTREPRISES LIEES .....	66
22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS.....	66
23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	67
24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	67
<b>COMPTES ANNUELS 2016 .....</b>	<b>70</b>
1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L’EXERCICE.....	73
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	74
2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	74
2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	75
2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION .....	75
2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	75
2.5 – STOCK.....	75
2.6 – CREANCES.....	75
2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	75
2.8 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES .....	76
2.9 – CAPITAUX PROPRES .....	76

2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	76
2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE .....	76
2.12 – AUTRES FONDS PROPRES – AVANCES CONDITIONNEES .....	76
2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D’AFFAIRES .....	77
2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS .....	77
2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	77
2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	77
2.17 – SUBVENTIONS RECUES .....	77
3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES .....	78
4. ETAT DES PROVISIONS .....	79
5. STOCKS.....	80
6. CREANCES .....	80
8. DISPONIBILITES .....	81
9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF .....	81
10. CAPITAUX PROPRES.....	82
11. AUTRES FONDS PROPRES.....	82
12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :.....	82
14. PRODUITS D’EXPLOITATION.....	82
15. RESULTAT FINANCIER.....	83
16. RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	84
17. IMPOT SUR LES BENEFICES .....	84
18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (HORS ATTRIBUTION D’INSTRUMENTS DE CAPITAL)	
84	
19. ENGAGEMENTS DONNES.....	84
20. EFFECTIFS .....	85
21. ENTREPRISES LIEES .....	86
22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS.....	86
23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	86
24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	86
<b>RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES</b>	
<b>CONSOLIDES 2016.....</b>	<b>88</b>
<b>RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES</b>	
<b>ANNUELS 2016 .....</b>	<b>93</b>
<b>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS</b>	
<b>REGLEMENTEES .....</b>	<b>98</b>

## **ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables (normes comptables françaises pour les comptes consolidés) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées. »

A Malakoff,  
Le 28 avril 2017

Monsieur David CAUMARTIN  
Directeur Général

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION  
DU GROUPE ET DE LA SOCIETE  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de l'activité de Theraclion (ci-après la « *Société* ») et de sa filiale Theraclion Asia Pacific (ci-après la « *Filiale* »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et sa Filiale au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et sa Filiale est dénommé ci-après le « *Groupe* ».

A l'occasion de l'Assemblée Générale, les rapports établis par le Commissaire aux comptes seront également portés à votre connaissance.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes consolidés, les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe et de la Société au titre de l'exercice 2016.

## 1. Activité et Résultats du Groupe

### 1.1. Activité du Groupe au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que l'activité principale du Groupe est le développement, la fabrication, la vente et la location de dispositifs médicaux offrant des solutions de chirurgie non invasives, reposant sur l'utilisation d'ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU).

#### a Résultats consolidés 2016

En K€	31/12/2016	31/12/2015	Var. %
Chiffre d'affaires	1 889	1 531	23%
<i>issu des ventes d'équipements</i>	1 580	1 412	12%
<i>issu de la location d'équipements</i>	187	75	129%
<i>issu de la vente de consommables</i>	77	42	93%
<i>issu de la vente de service</i>	45	4	n.a.
Subventions	115	61	87%
Autres produits	28	5	n.a.
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 032</b>	<b>1 597</b>	<b>27%</b>
Achats de marchandises	(1 006)	(1 027)	(2%)
Charges externes	(3 826)	(3 788)	1%
Charges de personnel	(4 446)	(3 524)	26%
Autres charges opérationnelles	(523)	(499)	5%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(7 770)</b>	<b>(7 241)</b>	<b>7%</b>
Résultat financier	(230)	(178)	29%
Résultat exceptionnel	(18)	181	n.a.
Crédit Impôt Recherche	1 212	826	47%
<b>Résultat net</b>	<b>(6 806)</b>	<b>(6 413)</b>	<b>6%</b>
Effectif moyen (ETP)	34	30	13%

#### b Poursuite de la croissance des ventes

Theraclion enregistre des ventes de 1 889 K€ en 2016, soit une progression de 8% par rapport à 2015 où la société avait enregistré un chiffre d'affaires de 1 531 K€ et une vente d'un système préalablement installé dans le cadre d'essais cliniques pour 217 K€ comptabilisé en résultat exceptionnel. Au cours de l'exercice 2016, Theraclion a enregistré 7 ventes et signé 5 accords commerciaux permettant l'accès à l'échothérapie en routine clinique<sup>1</sup>. Ces accords commerciaux, d'une durée limitée, génèrent des revenus de location et de consommables et représentent autant d'opportunités de futures ventes de systèmes.

<sup>1</sup> Theraclion a enregistré en 2015 un produit exceptionnel de 217 K€ correspondant à la vente à une clinique privée d'un système préalablement installé dans une université européenne dans le cadre d'essais cliniques.

L'adoption grandissante de la solution Echopulse® s'explique principalement par le soutien de leaders d'opinion (7 publications scientifiques notoires en 2016), la réduction du temps de traitement par un facteur 5 grâce à la nouvelle procédure « BEAMOTION » et le développement de l'indication thyroïde dont les excellents résultats cliniques permettent de pénétrer de nombreux sites prestigieux comme le Bürgerhospital à Francfort qui a décidé d'acquérir l'Echopulse® après 1 an de location.

### **c Bonne maîtrise des coûts**

Theraclion poursuit ses efforts commerciaux et de R&D tout en maîtrisant ses coûts et ses charges opérationnelles qui progressent proportionnellement à l'effectif, passé de 30 collaborateurs au 31 décembre 2015, à 34 au 31 décembre 2016.

Les achats de marchandises de 1 006 K€ diminuent de 2% et les autres achats et charges externes de 3 826 K€ croissent de 1% par rapport à 2015, malgré la progression du chiffre d'affaires, la société ayant internalisé un certain nombre de tâches. Les autres frais d'exploitation s'élèvent à 4 969 K€ contre 4 023 K€ en 2015, soit une augmentation de 24%, principalement liée à l'augmentation des effectifs et à la saisonnalité des recrutements déjà réalisés début 2016, alors qu'ils avaient été progressifs en 2015. La société a maintenu sa politique soutenue d'investissement avec des coûts totaux de R&D s'établissant à 3,2 M€ (contre 2,6 M€ en 2015) ; plus de 50% de l'effectif s'y consacrant.

Après la prise en compte du résultat financier, en perte de 230 K€ sur l'exercice, notamment lié aux intérêts sur l'avance remboursable TUCE et d'un crédit impôt recherche de 1 212 K€ en progression de 47%, le résultat consolidé de l'année 2016 ressort en perte de 6 806 K€, en hausse de 6% par rapport à une perte de 6 413 K€ sur l'exercice 2015.

## ***1.2. Situation et faits marquants***

### **a Activité commerciale**

L'activité commerciale de la Société sur le premier semestre 2016 s'appuie sur l'organisation des équipes de marketing et ventes mise en place à compter du premier semestre 2015. Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Grande Bretagne, Allemagne, Italie, d'une filiale à Hong-Kong ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Corée, Taiwan et Inde. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d'agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

Theraclion a enregistré 7 ventes en 2016, dont deux systèmes pour lesquels nos clients ont décidé de lever leur option d'achat à l'issue de la période de location, démontrant ainsi leur confiance et leur satisfaction dans la solution offerte par l'Echopulse®. En outre, 5 accords commerciaux ont été signés en 2016 permettant l'accès à l'échothérapie en routine clinique<sup>2</sup>.

Ces accords d'une durée limitée génèrent des revenus de location et de consommables et représentent de potentielles futures ventes de systèmes.

L'adoption grandissante de la solution Echopulse® s'explique principalement par trois faits :

---

<sup>2</sup>Les traitements en routine clinique génèrent un paiement par le patient ou un organisme payeur au contraire des essais cliniques subventionnés par Theraclion.

- Le soutien de leaders d'opinion : 7 publications scientifiques notoires et de très nombreuses communications scientifiques et médicales lors de congrès ou séminaires nationaux et internationaux ;
- La réduction du temps de traitement par un facteur 5 grâce à la nouvelle procédure « BEAMOTION » ;
- Le développement de l'indication thyroïde : les excellents résultats cliniques sur les nodules thyroïdiens bénins ont permis d'accélérer la demande sur cette pathologie et de pénétrer de nombreux sites prestigieux comme le Bürgerhospital de Frankfort (qui opère chaque année environ 1 500 patients atteints de pathologies thyroïdiennes) et qui a décidé d'acquérir l'Echopulse® qu'il louait.

Theraclion a signé en 2016 ses premiers accords commerciaux en Italie, en Roumanie et à Singapour.

### **b Accélération de la croissance du nombre de traitements**

En 2016, le nombre de traitements réalisés en dehors d'études cliniques sponsorisées par Theraclion (291) a plus que quadruplé, principalement dans le traitement des nodules bénins de la thyroïde et grâce au déploiement de la technologie Beamotion déployée à compter de décembre 2015 et qui accélère fortement la vitesse de traitement. Cette tendance marque l'adoption grandissante de l'échothérapie par le monde clinique.

A fin 2016, la solution d'échothérapie de Theraclion est proposée aux patients dans 24 sites (16 ventes et 8 sites en location ou paiement à l'acte), contre 14 en 2015 : 11 en Allemagne, 4 en France, 2 au Royaume-Uni, 1 en Espagne, 2 en Italie, 1 en Roumanie, 1 en Turquie, 1 en Suisse, 1 à Hong Kong.

### **c Poursuite du développement en Allemagne et extension du nombre de patients qui y sont couverts pour l'échothérapie**

Avec 10 centres de traitements à fin 2016, l'Allemagne est le premier marché de la Société. Theraclion y a enregistré sa toute première vente en 2013 et 4 nouveaux centres se sont équipés en 2016, faisant progresser la base installée de 60%. Ce dynamisme repose sur la combinaison de plusieurs facteurs :

Un besoin clinique important, environ cent mille thyroïdectomies sont pratiquées chaque année, soit le double de la France.

La croissance continue du nombre d'allemands qui ont accès au remboursement de l'échothérapie : environ 11 millions pour la thyroïde à fin 2016 contre 1 million un an plus tôt. Theraclion a annoncé début janvier 2017, la prise en charge de la procédure d'échothérapie des nodules thyroïdiens par la compagnie d'assurance publique Die Techniker (TK), la plus grande compagnie d'assurance allemande couvrant près de 9,7 millions de membres.

Un réseau de praticiens utilisateurs prestigieux, notamment à l'université de Tübingen pour le fibroadénome et à Francfort pour la thyroïde.

### **d Avis favorable de la Haute Autorité de Santé au Forfait Innovation**

Le 25 janvier 2016, Theraclion annonçait avoir déposé son dossier de candidature au Forfait Innovation qui est une prise en charge précoce et dérogatoire d'actes et dispositifs médicaux innovants visant à accélérer l'accès au marché de technologies nouvelles. Il consiste à réaliser

une étude clinique ou médico-économique permettant de fournir les données manquantes nécessaires à la comparaison de l'innovation avec la pratique des soins de référence.

Le 15 décembre, la Société annonçait que la Haute Autorité de Santé (HAS) avait rendu un avis favorable à la prise en charge dérogatoire (Forfait Innovation) de son dispositif médical Echopulse® pour le traitement des adénofibromes du sein. Douze centres de renom répartis dans toute la France, tant du secteur privé que du secteur public, participeront à l'étude. Tous les traitements effectués par ces centres seront remboursés par le système national d'assurance-maladie à un niveau comparable à celui établi pour la chirurgie, et ce pendant les 30 mois de recrutement et de suivi des patients, jusqu'à ce que l'analyse des données de l'étude permette de prendre une décision sur le niveau de remboursement permanent de l'acte d'échothérapie des adénofibromes du sein.

#### **e Renforcement de la trésorerie et extension de l'actionnariat**

En mai 2016, la Société a levé 1,8 million d'euros dans le cadre d'un placement privé effectué conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, réalisé auprès d'investisseurs institutionnels dont Furui Science Co. (300049:CH), un groupe pharmaceutique et de biotechnologie chinois, par l'intermédiaire de sa filiale Furui Medical Science Luxemburg SARL.

Du 26 juillet au 5 août 2016, la Société a procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) qui a permis de lever un montant brut final 9,7 million d'euros. Furui a souscrit à 52% des titres émis lors de cette opération. Le taux de souscription à l'augmentation de capital est de 100% dont 84% à titre irréductible.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie disponible du groupe Theraclion s'élève à 6 990 K€ contre 3 753 K€ au 31 décembre 2015. La consommation mensuelle de trésorerie de la Société est stable, autour de 730 K€ du fait du contrôle des dépenses.

Le Groupe n'a contracté aucune dette bancaire au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

#### **f Autres évènements**

En février 2016, la Société a perçu une avance remboursable de la COFACE pour un montant de 168 K€.

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2016 a été comptabilisé sur la ligne impôt sur les bénéfices du compte de résultat pour un montant de 1 211 637 €. La Société n'a pas encore perçu le règlement de ce crédit d'impôt en 2017.

### ***1.3. Autres éléments***

#### ***a Utilisation d'instruments financiers***

En matière de gestion des risques, le Groupe met en œuvre une stratégie et une gestion destinées à minimiser les risques financiers.

A cet effet, le Groupe ne fait pas usage de contrats de change à terme ni d'autres instruments financiers de couverture ou d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

#### ***b Financement de 433 000 € reçu de Bpifrance***

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Au 31 décembre 2016, celle-ci s'élève à 5 112 684 €.

En juin 2016, la société a perçu une avance remboursable dans le cadre du projet ISI : TUCE pour 433 000 €. Ce montant, versé par Bpifrance, correspond à la réalisation de l'étape-clé EC06. Le projet TUCE vise à développer un dispositif médical permettant de réaliser l'ablation des tumeurs bénignes telles que les adénofibromes du sein et les nodules thyroïdiens de manière non invasive par ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) en y associant l'imagerie innovante de SuperSonic Imagine pour un monitoring de l'effet tissulaire.

Au 31 décembre 2016, il reste à percevoir de la BPI (sous réserve des franchissements d'étapes scientifiques) sur ce programme TUCE 703 K€ d'avances remboursables et 333 K€ de subventions.

La Société a remboursé au cours de l'année un total de 700 000 € sur 2 autres avances Bpifrance.

#### ***c Les activités de recherche et de développement***

Les activités de recherche et de développement du Groupe ont mobilisé une part importante de ses ressources (3,2 M€ de dépenses contre 2,6 M€ en 2015), permettant des progrès notables sur l'Echopulse, en particulier pour les logiciels d'exploitation dont l'amélioration continue permet une utilisation toujours plus fluide du dispositif médical par les praticiens. La nouvelle technique de tirs en continu baptisée « Beamotion », qui permet un traitement beaucoup plus rapide comparé aux normes historiques et qui est utilisée en routine pour la première fois en novembre 2015, devient ainsi de plus en plus rapide et efficace.

Theraclion poursuit ses efforts, en collaboration avec les principaux médecins utilisateurs d'Echopulse, pour développer de nouvelles indications. Plusieurs projets sont poursuivis qui pourraient permettre aux utilisateurs d'augmenter drastiquement l'utilisation de leurs machines tout maîtrisant le coût de développement pour Theraclion.

En outre, les équipes recherches sont mobilisées autour du projet d'industrialisation de la production de l'Echopulse en France, qui en plus de gain de productivité et de vitesse de fabrication, permet une amélioration globale des performances de l'appareil. Ce projet devrait se concrétiser au second semestre 2017 avec la première livraison de systèmes destinés à la vente.

L'année 2016 aura également vu la poursuite ou le suivi long terme de plusieurs essais cliniques sur le sein et la thyroïde ainsi que le lancement d'un essai aux Etats-Unis en vue d'un accès au marché pour le traitement du Fibroadénome :

- Poursuite du suivi à long terme des essais cliniques en Bulgarie portant sur l'Echotherapie du Fibroadénome et des nodules bénins de la thyroïde qui confirme les très bons résultats enregistrés précédemment.
- Poursuite du recrutement des patients dans le cadre des essais portant sur la nouvelle technique de tir « Beamotion » en Bulgarie pour l'Echotherapie du Fibroadénome et des nodules bénins de la thyroïde dont l'efficacité est confirmée.
- La FDA autorise le démarrage d'une étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein qui a débuté en janvier 2017 par le traitement des premières patientes aux Etats-Unis dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA). L'essai clinique prospectif recrutera environ 100 patientes dans quatre centres aux États-Unis, à l'Ecole de Médecine de l'Université de Virginie (UVA), au NYU Langone Bellevue, au centre médical de Montefiore (NY) et au centre médical de l'Université de New-York Presbyterian / Columbia, et un en Europe à l'Hôpital Universitaire de Tübingen en Allemagne. Les patientes recevront un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété.
- Un accord de collaboration en recherche clinique a été signé avec l'hôpital Regina Apostolorum (Albano Laziale, Rome) et le département du Professeur Enrico Papini et du Docteur Giancarlo Bizzarri, deux spécialistes en endocrinologie de renommée mondiale. Le Professeur Enrico Papini est internationalement connu comme étant un pionnier dans le traitement des pathologies de la thyroïde par les méthodes de thermoablation. Il est co-auteur de nombreux articles scientifiques ainsi que des directives américaine, italienne et européenne pour la pratique clinique dans le diagnostic et la prise en charge des nodules thyroïdiens.

Concernant les dépôts de brevets, 3 nouvelles familles ont été étendues en 2016 à partir des dépôts PCT dans 4 pays chacune, soit un total de 12 dépôts et 9 brevets ont été obtenus.

#### *d Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients*

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance :

Echéances	Solde fournisseurs net (montant en milliers d'euros)		Solde Clients net (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Provisions factures non parvenues	559	689	0	0
Non échus	1 560	752	681	764
Echus à moins de 30 jours	195	188	0	4
Echus entre 30 et 60 jours	25	9	5	0
Echus entre 60 et 90 jours	3	0	0	0
Echus à plus de 90 jours	40	0	294	2
<b>Total</b>	<b>2 382</b>	<b>1 637</b>	<b>980</b>	<b>770</b>

#### *1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir*

Le Groupe s'appuie sur sa stratégie de marketing digital pour accompagner la croissance de ses nouveaux clients et faire connaître l'Échothérapie. En outre, il poursuit son travail pour la mise en place de remboursement pour le traitement par Échothérapie, en particulier en Allemagne et en France. De même, l'exercice 2016 aura été ponctué de plusieurs publications scientifiques importantes et, compte tenu des essais cliniques démarrés sur l'exercice, d'autres publications sont à venir.

Le Groupe poursuit ses recherches de financement long terme afin d'assurer sa pérennité et son développement à l'international.

#### *1.5. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice*

##### *a Début du recrutement de l'étude pivot multicentrique FDA aux Etats-Unis*

Dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA), Theraclion a débuté en janvier 2017 le traitement des premières patientes aux Etats-Unis.

L'essai clinique prospectif recrutera environ 100 patientes dans quatre centres aux États-Unis, à l'École de Médecine de l'Université de Virginie (UVA), au NYU Langone Bellevue, au centre médical de Montefiore (NY) et au centre médical de l'Université de New-York Presbyterian / Columbia, et un en Europe à l'Hôpital Universitaire de Tübingen en Allemagne. Les patientes recevront un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété. Le marché américain pour les alternatives de traitement non invasif pour le fibroadénome est important. Il y a environ 400 000 chirurgies de fibroadénomes aux États-Unis chaque année.

##### *b Poursuite du développement clinique*

De nombreuses études et publications confirment l'intérêt de la communauté scientifique pour l'échothérapie, solution innovante et alternative à la chirurgie.

L'Association Américaine des Endocrinologues Médicaux (AACE), le Collège Américain d'Endocrinologie (ACE) et l'Association Italienne d'Endocrinologie Médicale (AME) ont publié en janvier 2017 des guidelines pour le diagnostic et la prise en charge des nodules thyroïdiens, confirmant que « les traitements par ablation thermique guidés par ultrasons (comme par exemple l'échothérapie) peuvent être envisagés pour les nodules thyroïdiens bénins symptomatiques, solides ou mixtes ».

En mars 2017, la publication de la première étude asiatique, démontre qu'un traitement par échothérapie utilisant l'Echopulse® réduit significativement la taille des grands nodules bénins de la thyroïde. L'étude, intitulée « Single-session high intensity focused ultrasound (HIFU) treatment in large-sized benign thyroid nodules » a été publiée le 2 mars 2017 dans le journal *Thyroid* de l'American Thyroid Association (ATA).

L'étude, menée chez 73 patients, a permis de démontrer l'efficacité d'une session de traitement unique utilisant le système d'échothérapie Echopulse® pour traiter des nodules bénins de petite et grande taille, le succès étant défini par une réduction de plus de 50% du volume du nodule à six mois. La réduction médiane globale du volume à six mois est de 68,3%. Le traitement a été bien toléré par les patients, sans effet secondaire grave signalé.

### ***c Signature d'un accord commercial avec l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, AP-HP, à Paris***

En janvier 2017, Theraclion a signé un accord avec l'unité Thyroïde – Tumeurs endocrines de l'Institut d'Endocrinologie, Maladies Métaboliques et Médecine interne (Institut E3M) de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière AP-HP à Paris qui permet aux patients l'accès à l'échothérapie pour le traitement des nodules thyroïdiens. L'Institut E3M est notamment l'un des rares centres experts en Europe proposant un panel complet de techniques de thermoablation. Le système est disponible depuis début 2017 dans l'Unité Thyroïde – Tumeurs endocrines de l'Institut E3M dirigée par le Pr. Laurence Leenhardt.

### ***d Poursuite du développement en Allemagne***

Un accord commercial a été signé en janvier 2017 avec l'Hôpital Universitaire de Francfort à la suite des premières investigations cliniques sur les traitements par échothérapie qui ont abouti à plusieurs publications scientifiques. Le centre allemand de thermoablation (DTZA) de l'Hôpital Universitaire propose l'échothérapie en routine clinique à ses patients présentant des nodules thyroïdiens. La DTZA est la première institution en Allemagne à proposer à ses patients un éventail complet de techniques thermoablatives telles que l'échothérapie, la radiofréquence et les micro-ondes. Cet accord marque le dixième système installé en Allemagne qui est le pays avec le plus grand nombre d'Echopulse® installés.

Le BKK VBU, une compagnie d'assurance santé couvrant un demi-million d'allemands, a récemment rejoint le contrat de soins intégrés pour l'échothérapie des nodules thyroïdiens. Initialement, l'assureur couvrait uniquement le traitement du fibroadénome du sein, mais désormais ses membres seront également remboursés des coûts d'échothérapie des nodules thyroïdiens.

En mars, Theraclion a remporté le Gold German Stevie Awards pour son dispositif Echopulse®, sa solution non invasive pour le traitement des fibroadénomes du sein et des nodules thyroïdiens qui a connu un développement particulièrement rapide en Allemagne. Chaque année le prix est décerné à des entreprises, organisations ou individus pour leurs projets.

## **2. Présentation des comptes annuels de la Société et affectation du résultat**

Nous vous rappelons que les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

### ***a Comptes de l'exercice***

Au cours de l'exercice 2016, Theraclion SA a généré un montant total de produits d'exploitation de 2 003 K€, se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 1 860 K€.
- Subvention d'exploitation : 115 K€
- Autres produits : 28 K€

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 9 490 K€ (contre 8 687 K€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 9%), comprenant notamment :

- les traitements et salaires pour un montant de 3 004 K€ contre 2 411 K€ pour l'exercice précédent (+25%) ;
- les charges sociales pour un montant de 1 291 K€ contre 1 016 K€ pour l'exercice précédent (+27%) ;
- les autres achats et charges externes pour un montant de 3 673 K€ contre 3 736 K€ pour l'exercice précédent (-1%).

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 7 487 K€ contre - 7 201 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 242 K€ contre une perte de 178 K€ pour l'exercice précédent. L'augmentation des charges financières étant notamment liée aux intérêts sur l'avance remboursable TUCE pour 237 K€ (+ 73 K€ par rapport à 2015 compte tenu de l'augmentation du nominal). Sur l'exercice 2016, il n'y a pas eu de produits ou charges relatifs aux comptes courants d'associé.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2016 est une perte de 18 K€ contre un produit de 180 K€ au 31 décembre 2015. En 2015, il avait été procédé à une vente de matériel de démonstration. Ce matériel ayant été comptabilisé en immobilisation en 2013, la cession figurait en produit exceptionnel pour 217 485 €. La valeur nette comptable de cession était nulle.

Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi à - 7 729 K€ contre -7 379 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un crédit impôt recherche de 1 212 K€, l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par une perte de 6 536 K€ contre une perte de 6 372 K€ pour l'exercice précédent.

### ***b Proposition d'affectation du résultat***

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte nette de 6.535.938 euros.

Nous vous proposons d'affecter intégralement cette perte au poste report à nouveau qui s'élèverait désormais à - 6.535.938 euros.

Nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

### ***c Capitaux propres à la clôture au 31 décembre 2016***

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont fait ressortir des capitaux propres s'élevant à 5 582 224 euros.

### ***d Communication des charges somptuaires***

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucune dépense ou charge non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39 du Code général des impôts, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### *e* **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours des cinq derniers exercices.

## **3. Autres risques et risques financiers**

### *a* **Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confrontée**

Les principaux risques auxquels le Groupe est confrontée sont les risques inhérents à l'activité de recherche et de développement de nouveaux dispositifs médicaux innovants, notamment le risque de financement du Groupe qui est encore déficitaire, ainsi que le risque du développement commercial, corrélé en partie à l'obtention de remboursements dans certains pays.

### *b* **Risque de continuité d'exploitation**

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2016, Theraclion dispose d'une trésorerie de 6,9 M€ ;
- Compte tenu de ses perspectives de ventes (y compris celles issues de commandes reçues), d'un Crédit Impôts Recherche de 1,2 M€, du franchissement attendu en 2017 de l'étape 7 du projet TUCE auprès de la Bpi qui déclencherait le versement de 1 M€ et au regard de ses cash-flow prévisionnels, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, jusqu'au 31 décembre 2017.

### *c* **Risques de taux d'intérêt**

A la date du présent rapport, la Société n'a pas contracté d'emprunt auprès d'établissements de crédit et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

### *d* **Risques de liquidité**

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, le financement de la croissance de la Société s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital (pour un montant cumulé de 41,5 millions d'euros). La Société a également perçu un montant cumulé de 2,5 millions d'euros de subventions (dont 1,9 million d'euros d'OSEO / BPI). Un montant maximum supplémentaire de 333 K€ pourra être versé à THERACLION en fonction du franchissement des étapes clés du projet TUCE – OSEO ISI

Par ailleurs, au 31 décembre 2016, la Société avait reçu un montant cumulé de 6,0 millions d'euros d'aides et avances remboursables de la part d'OSEO, elle en avait remboursé 1,6 million d'euros. En 2016, étant donné le franchissement d'une nouvelle étape clé du projet TUCE, THERACLION a reçu

une avance remboursable supplémentaire de 0,4 million d'euros. Suite à cela, il reste un montant maximal de 0,7 million d'euros à percevoir, correspondant aux deux dernières étapes clés.

A la date du présent rapport, la Société n'a pas de dette bancaire et n'est donc pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 6 934 K€ (contre 3 705 K€ au 31 décembre 2015). La Société a entrepris en 2016 les démarches nécessaires au renforcement de sa trésorerie via différents placements privés, une augmentation de capital avec maintien du DPS et l'utilisation d'une « Equity Line » qui ont permis de lever 11,5 millions d'euros. Une nouvelle aide publique (en 2016 la Société a perçu 0,4 million d'euros au titre du programme TUCE de la part de la Bpifrance), et des ventes du Groupe en croissance de 8% à 1,9 M€ ont permis de consolider cette position de trésorerie. Compte tenu de ses perspectives de ventes (y compris celles issues de commandes reçues) et au regard de ses cash-flow prévisionnels, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société.

#### *e Risque de change*

La Société n'est aujourd'hui que faiblement exposée au risque de change, ne réalisant qu'une minorité de ses achats en dollars, en livres sterling et en francs suisse. Elle pourrait néanmoins devenir exposée à un tel risque si elle développe ses activités hors de la zone euro, et en particulier aux États-Unis et en Chine.

#### *f Risque actions*

A la date du présent rapport, la trésorerie disponible de la Société est détenue sur comptes courants, ou placée dans des instruments financiers sans risque (compte à terme garanti, SICAV monétaires).

La Société n'est donc pas exposée à un risque sur actions.

## **4. Filiales et participations**

Le Groupe détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015.

L'Asie représentant un potentiel commercial très important pour le groupe Theraclion qui est prospecté depuis Hong Kong.

Sociétés	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
Theraclion SA (France) └─ Theraclion Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Intégration globale

## **5. Tableau des délégations**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en **Annexe 2**, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

## **6. Informations concernant le capital social**

### ***a Participation des salariés au capital***

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés du Groupe.

### ***b Répartition du capital social***

Nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote **à la date des présentes** :

- Les fonds d'investissement représentés par Truffle Capital détiennent 41,6 % du capital au 12 octobre 2016.
- La société Furui Science Co. (300049:CH), un groupe pharmaceutique et de biotechnologie chinois, par l'intermédiaire de sa filiale Furui Medical Science Luxembourg SARL détient 18,8% du capital au 12 octobre 2016.

### ***c Opérations effectuées par Theraclion sur ses propres actions***

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'achat et de vente par le Groupe de ses propres actions afin d'en réguler le cours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et dans le cadre de l'autorisation reçue de l'assemblée générale le 18 mai 2016, le Groupe a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de 12 mois (renouvelable) avec un prestataire de services financiers indépendant :

- Achat de 118 242 actions
- Vente de 120 313 actions

Au 31 décembre 2016, le Groupe détenait 15 665 de ses propres actions, soit 0,24% du capital social, acquises pour un prix de revient unitaire de 6,04 euros.

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une moins-value nette de 18 326 euros.

### ***d Titres donnant accès au capital social émis par Theraclion***

Nous vous invitons à vous référer à l'**Annexe 3** reprenant l'ensemble des titres donnant accès au capital social émis par la Société.

## **7. Administration et Contrôle du Theraclion**

### ***a Actions gratuites et stock-options***

Le conseil d'administration lors de sa réunion du 10 janvier 2016, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2015, dans sa vingt deuxième résolution, a décidé l'émission de 32 000 BCE 2016-1. Le conseil d'administration a délégué ses pouvoirs au directeur général afin de mettre en œuvre cette décision et notamment décider l'attribution et la souscription des BCE.

Le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 septembre 2016, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 12 mai 2016, a décidé l'émission de 206 000 BCE 2016-2. Le conseil d'administration a délégué ses pouvoirs au directeur général afin de mettre en œuvre cette décision et notamment décider l'attribution et la souscription des BCE.

Le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 septembre 2016, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 12 mai 2016, a décidé l'émission de 10 150 Actions Gratuites. Le conseil d'administration a délégué ses pouvoirs au directeur général afin de mettre en œuvre cette décision et notamment décider l'attribution et la souscription des AG.

### ***b Opérations sur titres réalisées par les dirigeants***

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres du Groupe au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées	Fonction	Nature de l'opération	Date	Nombre de titres	Montant
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	07/01/2016	20 000	129 000
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	03/06/2016	610	3 752
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	06/06/2016	3 331	19 915
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	07/06/2016	2 266	13 256
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	08/06/2016	16 020	92 451
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	31/08/2016	24 000	144 041
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	31/08/2016	5 210	31 873

### ***c Liste des mandataires sociaux***

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous indiquons en **Annexe 4** la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### ***1.6.Mandats des administrateurs***

##### **1.6.1. Composition du conseil d'administration**

Au 31 décembre 2016, le conseil d'administration de la Société est composé ainsi :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant (1)	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel (2)
Jean-Yves Burel	Président du conseil d'administration	66		2010	2019
Bernd von Polheim	Administrateur	68	✓	2012	2020
Vincent Gardes	Administrateur	44	✓	2015	2019
François Lacoste	Administrateur	67		2015	2019
Samuel LEVY	Administrateur	34	✓	2016	2020
Wolfram EICHNER	Administrateur	59	✓	2016	2020

(1) Au regard de la recommandation n°8 du Code Middlednext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

### 1.6.2. Evolution de la composition du conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 mai 2016, a nommé Laurent Levy et Wolfram Eichner en tant qu'administrateurs et a renouvelé le mandat d'administrateur de Bernd Von Polheim pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2020, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 mars 2016, a constaté la démission de Monsieur Laurent Levy de son mandat d'administrateur à partir de cette date.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 septembre 2016, constaté la démission de la société TRUFFLE CAPITAL, représentée par Monsieur Philippe Pouletty, de son mandat d'administrateur à partir de cette date.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 mars 2017, a décidé de nommer Monsieur Amit Kakar en tant qu'administrateur à titre provisoire en remplacement de la société Truffle Capital, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de la société Truffle Capital soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019 et appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, une résolution portant sur la ratification de la cooptation de Monsieur Amit Kakar a été inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire prévue le 11 mai 2017.

### 1.7. Mode d'organisation de la Direction Générale

Lors de sa réunion du 15 mai 2013, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Lors de ses réunions du 3 juillet 2014 et du 30 septembre 2014, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Stefano Vagliani de son mandat de directeur général et a décidé de nommer Monsieur David Caumartin en qualité de Directeur Général pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à se tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### ***1.8.Mandat des Commissaires aux comptes***

Les mandats de :

- Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes titulaire,
- Auditex, Commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelés par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 mai 2016 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## **8. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce**

### ***a Conventions conclues au cours d'exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016***

Nous vous indiquons que le contrat de consultant conclu le 6 mai 2010, antérieurement à la transformation du Groupe constituée sous forme de société par actions simplifiée en société anonyme, entre le Groupe et le Groupe Burel Burgundy Services, société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros, ayant son siège social Grand Rue, 21320 Mont Saint Jean, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 528 719 685, représentée par Monsieur Jean-Yves Burel, son Président, s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Au titre de ce contrat, le Groupe a versé au Groupe Burel Burgundy Services un montant de 20 000 Euros hors taxes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### ***b Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016***

Aucune nouvelle convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

\* \* \*

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

---

**Le Conseil d'administration**

**ANNEXE 1**  
**TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
Capital social	142 706	142 706	188 825	218 414	322 051,45
Nombre d'actions émises	713 531	2 854 124	3 776 503	4 368 272	6 441 029
Nombres d'obligations convertibles en actions		14 000			
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
Chiffre d'affaires HT		14 500	799 689	1 419 102	1 860 460
Résultats avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3 236 237)	(4 187 225)	(4 851 112)	(6 819 028)	(7 390 043)
Impôts sur les bénéfices	(601 175)	(377 534)	(526 344)	(826 383)	(1 211 637)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(3 072 756)	(4 110 809)	(4 622 560)	(6 372 162)	(6 535 938)
Résultat distribué au titre de l'exercice					
<i>Résultats par action</i>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision	(3,69)	(1,33)	(1,15)	(1,41)	(0,96)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(4,31)	(1,44)	(1,22)	(1,46)	(1,01)
Dividende attribué à chaque action					
<i>Personnel</i>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	16	22	26	32
Montant de la masse salariale de l'exercice	926 275	1 402 335	1 717 421	2 410 518	3 004 096
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	449 525	651 529	762 993	1 016 184	1 291 443

**ANNEXE 2**  
**TABLEAU D'UTILISATION DES DELEGATIONS**

<b>Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire</b>	<b>Montant nominal maximal de l'augmentation de capital</b>	<b>Echéance de la délégation</b>	<b>Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises</b>	<b>Modalités de détermination du Prix</b>
1. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (12ème résolution de l'AGM du 12 mai 2016)	200.000 €	12 juillet 2018	80.512,85 € / 1.610.257 actions (22 août 2016)	Prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières
2. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public. (13ème résolution de l'AGM du 12 mai 2016)	200.000 €	12 juillet 2018	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
3. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'un placement privé (14ème résolution de l'AGM du 12 mai 2016)	200.000 €	12 juillet 2018	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
4. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des	200.000 €	12 septembre 2017	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire (Loi TEPA) (15ème résolution de l'AGM du 12 mai 2016)				
5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (16ème résolution de l'AGM du 12 mai 2016)	15% du montant de l'émission initiale	12 juillet 2018	Non utilisé	Modalités correspondantes à celles des délégations de l'AGM du 12 mai 2016 présentées aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 ci-dessus selon le cas
6. Emission d'action par incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (17ème résolution de l'AGM du 12 mai 2016)	200.000 € <sup>(2)</sup>	12 septembre 2017	Non utilisé	Néant
7. Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (18ème résolution de l'AGM du 12 mai 2016)	10% du capital	12 septembre 2017	Non utilisé	Néant
8. Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BCE ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (19ème résolution de l'AGM du 12 mai 2016)	20 000 € (400 000 actions)	12 septembre 2017	206.000 BCE / 10.300 € (22 septembre 2016)	Prix exercice au moins égal à la valeur la plus élevée entre (i) la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse avant émission des bons et (ii) le prix de souscription unitaire d'une action retenu dans l'augmentation de capital la plus récente, si une augmentation de

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
				capital était réalisée dans les 6 mois précédent l'émission des bons
9. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (20ème résolution de l'AGM du 12 mai 2016)	20 000 € (400 000 actions)	12 juillet 2019	10.150 actions / 507,50 € (22 septembre 2016)	Gratuite

### **ANNEXE 3**

## **TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL**

---

Au 31 décembre 2016, le capital social de la Société est composé de 6 441 029 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro, toutes de même catégorie.

A cette date, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 874 398 correspondant à :

- l'exercice potentiel des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à hauteur de 662 188 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions à hauteur de 202 060 actions ;
- l'exercice potentiel d'actions gratuites émis à hauteur de 10 150 actions

Au 31 décembre 2016, le capital à émettre potentiellement représente environ 13,58 % du capital social de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

**I. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE (BCE)**

**Tableau Récapitulatif BCE :**

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nombre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BCE 2009-1</b> AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	0	12 897	51 588	15/07/2019
<b>BCE 2009-2</b> AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	0	4 299	5 340	21 360	15/07/2019
<b>BCE-2012-1</b> AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
<b>BCE-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
<b>BCE-2013-2B</b> AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
<b>BCE-2013-3B</b> AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
<b>BCE-2015-1</b> AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	32 000	0	291 000	291 000	28/04/2025
<b>BCE-2016-1</b> AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	0	0	32 000	32 000	19/01/2026
<b>BCE-2016-2</b> AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	0	0	206 000	206 000	22/09/2026
<b>TOTAL BCE</b>	<b>634 456</b>		<b>67 860</b>	<b>4 299</b>	<b>562 297</b>	<b>662 188</b>	

**1. 1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 12 897 BCE-2009-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-1 deviendront caducs le 15 juillet 2019, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution

**2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 10.2 B) ;

- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 5 340 BCE-2009-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21 360 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-2 deviendront caducs le 15 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

### **3. BCE-2012-1 ('Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)**

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

### **4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

#### **TITRE I :**

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2016, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

### **5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2016, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

### **6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

### **7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)**

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits ;

- Au 31 décembre 2016, il reste 291 000 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 291 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
  - Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;
- 8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)**
- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste 32 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 32 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
  - Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.
- 9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)**
- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste 206.000 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 206.000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
  - Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

## II. LES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA)

### 1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2019.

### 2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

### 3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables ;

**Tableau Récapitulatif BSA :**

	Emis	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BSA-2009</b> AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	0	0	85 470	43 515	174 060	21/04/2019
<b>BSA-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
<b>BSA-2015-1</b> AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/08/2015
<b>TOTAL BSA</b>	<b>151 091</b>		<b>15 106</b>	<b>0</b>	<b>85 470</b>	<b>50 515</b>	<b>202 060</b>	

**III. LES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EMIS AU PROFIT DE KEPLER CHEUVREUX (BSA KEPLER TRANCHE 1) ET (BSA KEPLER TRANCHE 2)**

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 1 ont été émis, attribués et souscrits dont 145 000 ont déjà été exercés par KEPLER CHEUVREUX (cf. alinéa 10 de la note 10.2 B) ;
- Les 55 000 BSA KEPLER TRANCHE 1 restant sont arrivés à échéance le 18 septembre 2016 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA KEPLER TRANCHE 1 était de 18 mois à compter de leur attribution ;
- Au 31 décembre 2016, aucun BSA KEPLER TRANCHE 1 ne restait en circulation .

Par ailleurs, le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 novembre 2016, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 12 mai 2016, dans sa quatorzième résolution, a décidé le principe d'une émission de 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 pouvant donner le droit à l'émission de 200 000 actions au profit de KEPLER CHEUVREUX. Le conseil d'administration a délégué ses pouvoirs au directeur général afin de mettre en œuvre cette décision et notamment décider l'émission des BSA KEPLER TRANCHE, étant précisé que cette émission ne pourra intervenir qu'à l'expiration de l'engagement d'abstention pris par la Société dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 22 août 2016.

**IV. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DU 22 SEPTEMBRE 2016**

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées et souscrites ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2017 ;

- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10 150 actions gratuites pouvant être acquises et donnant le droit à l'attribution définitive, à l'issue de la période d'acquisition de 10 150 actions d'une valeur nominale de 0,05 €, sous réserve de la réalisation de la condition de présence ;

## ANNEXE 4

### LISTE DES MANDAT EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
<b>M. Jean-Yves BUREL</b>	20/05/2010	AGO statuant au cours de l'année 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Président du Conseil d'administration	Président de Burel Burgundy Services SAS Président de Acerde Administrateur de Tibbiyah Holding Administrateur bénévole de l'American Hospital of Paris Administrateur d'Arcoma
<b>M. Bernd von POLHEIM</b>	20/12/2012	AGO au cours de l'année 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Administrateur	Directeur Général, GnResound (GnHearing), Allemagne
<b>M. François LACOSTE</b>	28/04/2015	AGO statuant au cours de l'année 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administrateur	Président Sambuco SAS
<b>M. Vincent GARDES</b>	28/04/2015	AGO statuant au cours de l'année 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administrateur	Directeur général de Vexim
<b>M. Samuel LEVY</b>	11/05/2016	AGO au cours de l'année 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Administrateur	Administrateur Allurion Technologies, Vensica Medical
<b>M. Wolfram Eichner</b>	11/05/2016	AGO au cours de l'année 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Administrateur	
<b>M. Amit Kakar</b>	23/03/2017 <sup>(1)</sup>	AGO statuant au cours de l'année 2019 sur les comptes de l'exercice clos le	Administrateur	Administrateur LBX Pharma (Chine) et Modern Family Doctors (Inde)

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
M. David CAUMARTIN	30/09/2014	31 décembre 2018 AGO au cours de l'année 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Directeur Général	Administrateur de Acerde Administrateur de Germitec Administrateur Holding incubatrice Truffle Capital
<i>Mandataires sociaux ayant quitté leurs fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016</i>				
M. Philippe POULETTY (représentant de TRUFFLE CAPITAL) <sup>(1)</sup>	20/05/2010	22 septembre 2016 <sup>(1)</sup>	Administrateur	Représentant de Truffle Capital Directeur Général et Administrateur de Truffle Capital SAS Membre du Conseil de Surveillance de Innate Pharma SA Fondateur et Président du Conseil d'Administration de Abivax SA Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Biokinesis SAS Co-fondateur et Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Carbios SA Gérant de Nakostech SARL Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Theradiag SA Co-fondateur et Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Carmat SA Co-fondateur, Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Vexim SA Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Myopowers SA Co-fondateur, Administrateur, représentant de Truffle Capital de Pharnext SAS Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Altimune, Inc. (Etats-Unis) Administrateur, représentant de Truffle

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
				Capital, de Symetis (suisse) Membre du Conseil d'Administration, représentant de Truffle Capital, de Diaccurate Membre du Conseil d'Administration, représentant de Truffle Capital de Deinobiotics Fondateur et Président du Conseil d'Administration de Deinove Administrateur du Centre Chirurgical Marie Lannelongue (association) Président d'Honneur de France Biotech (association loi 1901)
<b>Dr. Laurent LEVY</b>	28/04/2015	24 mars 2016 (2)	Administrateur	Radiologue à l'Institut de Radiologie de Paris (IRP)

- (1) *Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 mars 2017, a décidé de nommer Monsieur Amit Kakar en tant qu'administrateur à titre provisoire en remplacement de la société Truffle Capital, démissionnaire ; conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, une résolution portant sur la ratification de la cooptation de Monsieur Amit Kakar a été inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire prévue le 11 mai 2017.*
- (2) *Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 septembre 2016, constaté la démission de la société TRUFFLE CAPITAL, représentée par Monsieur Philippe Pouletty de son mandat d'administrateur à partir de cette date.*
- (3) *Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 mars 2016, a constaté la démission de Monsieur Laurent Levy de son mandat d'administrateur à partir de cette date.*

# COMPTES CONSOLIDES 2016

## Bilan actif

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2016

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de recherche et de développement	1 067 984	1 012 627	55 357	91 679
Concessions, brevets et droits assimilés	1 722 395	568 891	1 153 504	1 216 473
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	791 375	452 966	338 410	309 233
Autres immobilisations corporelles	226 793	132 582	94 211	106 404
Immob. en cours / Avances & acomptes				2 818
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	162 533	10 995	151 538	167 325
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 971 080</b>	<b>2 178 061</b>	<b>1 793 019</b>	<b>1 893 933</b>
<b>Stocks</b>				
Marchandises	1 983 003		1 983 003	753 685
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 056 617		1 056 617	1 261 855
Fournisseurs débiteurs	53 715		53 715	
Personnel	8 750		8 750	3 019
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 227 422		1 227 422	842 926
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	692 962		692 962	295 197
Autres créances	71 803		71 803	47 663
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	94 730		94 730	296 865
Valeurs mobilières de placement	5 031 098		5 031 098	1 831 098
Disponibilités	1 958 762		1 958 762	1 922 195
Charges constatées d'avance	454 349		454 349	108 047
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>12 633 211</b>		<b>12 633 211</b>	<b>7 362 550</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 604 291</b>	<b>2 178 061</b>	<b>14 426 230</b>	<b>9 256 483</b>

## Bilan passif

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2016

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<b>PASSIF</b>		
Capital	322 051	218 414
Primes d'émission incluant réserves de conversion	11 796 111	26 845 123
Report à nouveau	-40 701	-19 893 993
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-6 806 341</b>	<b>-6 412 745</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 271 120</b>	<b>756 798</b>
Avances conditionnées	5 112 684	5 005 073
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>5 112 684</b>	<b>5 005 073</b>
Provisions pour charges	20 000	13 000
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>20 000</b>	<b>13 000</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 401 011	1 641 293
<i>Personnel</i>	731 097	629 397
<i>Organismes sociaux</i>	481 306	412 696
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	1 185	4 807
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	54 168	30 281
Dettes fiscales et sociales	1 267 757	1 077 180
Autres dettes	39 211	268 981
Produits constatés d'avance	314 448	494 158
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4 022 426</b>	<b>3 481 612</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14 426 230</b>	<b>9 256 483</b>

# COMPTE DE RESULTAT

THERACTION

Etats de synthèse au 31/12/2016

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	311 908	1 449 086
Production vendue	1 576 988	81 836
Production stockée		
Subventions d'exploitation	114 560	61 130
Autres produits	28 189	5 404
<b>Total</b>	<b><u>2 031 645</u></b>	<b><u>1 597 456</u></b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>		
Achats de marchandises	2 359 863	642 968
Variation de stock (m/ses)	-1 355 015	383 990
Achats de m.p & aut.approv.	812	
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	3 826 170	3 788 493
<b>Total</b>	<b><u>4 831 830</u></b>	<b><u>4 815 451</u></b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-2 800 184</b>	<b>-3 217 995</b>
<b>CHARGES</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	70 401	54 355
Salaires et Traitements	3 138 547	2 492 711
Charges sociales	1 307 287	1 031 599
Amortissements et provisions	358 690	375 360
Autres charges	94 397	68 924
<b>Total</b>	<b><u>4 969 321</u></b>	<b><u>4 022 949</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-7 769 506</b>	<b>-7 240 944</b>
Produits financiers	48 975	15 894
Charges financières	278 964	194 202
<b>Résultat financier</b>	<b><u>-229 989</u></b>	<b><u>-178 307</u></b>
Opérations en commun		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-7 999 495</b>	<b>-7 419 251</b>
Produits exceptionnels	97 254	227 501
Charges exceptionnelles	115 738	47 378
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b><u>-18 483</u></b>	<b><u>180 123</u></b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-1 211 637	-826 383
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-6 806 341</b>	<b>-6 412 745</b>

## TABLEAU DE FLUX

	12 2016 (12 mois)		12 2015 (12 mois)
	Consolidé		consolidé
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat de l'exercice	-6 806 341		-6 412 745
Elimination des dotations aux amortissements et aux dépréciations	331 975		381 276
Valeur nette comptable de cession d'actifs	79 005		0
Variations du Besoin en fonds de roulement	-1 260 775		1 052 808
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-7 656 136</b>		<b>-4 978 661</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0		0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-365 557		-866 269
Variation des actifs financiers	36 319		41 490
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement</b>	<b>-329 238</b>		<b>-824 779</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Variation de capital	11 320 663		4 395 648
Réception d'avances remboursables	601 279		1 089 000
Remboursement d'emprunts	-700 000		-200 000
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>11 221 942</b>		<b>5 284 648</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>3 236 568</b>		<b>-518 791</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 753 293		4 272 084
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>6 989 861</b>		<b>3 753 293</b>

## **ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés de Theraclion SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 comprennent Theraclion SA et sa filiale. L'ensemble désigné comme le « Groupe ».

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés faisant partie intégrante des états financiers consolidés présentés pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Les comptes consolidés de l'exercice 2016 présentent une perte de 6 806 341 €, ont été arrêtés le 23 mars 2017 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

Theraclion a ouvert une filiale à Hong-Kong en Mars 2015. Les dirigeants ont souhaité établir des comptes consolidés sur une base volontaire. Les seuils d'établissement de comptes consolidés n'étant pas atteints au 31 décembre 2016.

### **1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Comptes consolidés au 31 décembre 2016 :

#### **1.1 Augmentation de capital**

En mai 2016, la Société a levé 1,8 million d'euros dans le cadre d'un placement privé effectué conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, réalisé auprès d'investisseurs institutionnels dont Furui Science Co. (300049:CH), un groupe pharmaceutique et de biotechnologie chinois, par l'intermédiaire de sa filiale Furui Medical Science Luxemburg SARL. La Société a ainsi levé un montant total de 1 770 600 €, suite à l'admission aux négociations de 390 000 titres émis.

Du 26 juillet au 5 août 2016, la Société a procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) qui a permis de lever un montant brut final de 9 629 337 euros à travers l'émission de 1 610 257 actions nouvelles, au prix unitaire de 5,98 euros.

Le taux de souscription à l'augmentation de capital est de 100% et se répartit comme suit :

- 1 353 166 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 84,03% des actions nouvelles à émettre ;
- 225 940 actions nouvelles ont été demandées et souscrites à titre réductible, représentant 14,03% des actions nouvelles à émettre ;
- 31 151 actions nouvelles ont été demandées et souscrites à titre libre, représentant 1,93% des actions nouvelles à émettre.

#### **1.2 Poursuite du développement en Allemagne et extension du nombre de patients qui y sont couverts pour l'échothérapie**

Avec 10 centres de traitements à fin 2016, l'Allemagne est le premier marché de la Société. Theraclion y a enregistré sa toute première vente en 2013 et 4 nouveaux centres se sont équipés en 2016, faisant progresser la base installée de 60%. Ce dynamisme repose sur la combinaison de plusieurs facteurs :

Un besoin clinique important, environ cent mille thyroïdectomies sont pratiquées chaque année, soit le double de la France.

- La croissance continue du nombre d'allemands qui ont accès au remboursement de l'échothérapie : environ 11 millions pour la thyroïde à fin 2016 contre 1 million un an plus tôt. Theraclion a annoncé début janvier 2017, la prise en charge de la procédure d'échothérapie des nodules thyroïdiens par la compagnie d'assurance publique Die Techniker (TK), la plus grande compagnie d'assurance allemande couvrant près de 9,7 millions de membres.
- Un réseau de praticiens utilisateurs prestigieux, notamment à l'université de Tubingen pour le fibroadénome et à Francfort pour la thyroïde.

### **1.3 Accélération de la croissance du nombre de traitements**

En 2016, le nombre de traitements réalisés en dehors d'études cliniques sponsorisées par Theraclion (291) a plus que quadruplé, principalement dans le traitement des nodules bénins de la thyroïde et grâce au déploiement de la technologie Beamotion déployée à compter de décembre 2015 et qui accélère fortement la vitesse de traitement. Cette tendance marque l'adoption grandissante de l'échothérapie par le monde clinique.

### **1.4 Avis favorable de la Haute Autorité de Santé au Forfait Innovation**

Le 25 janvier 2016, Theraclion a annoncé avoir déposé son dossier de candidature au Forfait Innovation qui est une prise en charge précoce et dérogatoire d'actes et dispositifs médicaux innovants visant à accélérer l'accès au marché de technologies nouvelles. Il consiste à réaliser une étude clinique ou médico-économique permettant de fournir les données manquantes nécessaires à la comparaison de l'innovation avec la pratique des soins de référence.

Le 15 décembre, la Société annonçait que la Haute Autorité de Santé (HAS) avait rendu un avis favorable à la prise en charge dérogatoire (Forfait Innovation) de son dispositif médical Echopulse® pour le traitement des adénofibromes du sein. Douze centres de renom répartis dans toute la France, tant du secteur privé que du secteur public, participeront à l'étude. Tous les traitements effectués par ces centres seront remboursés par le système national d'assurance-maladie à un niveau comparable à celui établi pour la chirurgie, et ce pendant les 30 mois de recrutement et de suivi des patients, jusqu'à ce que l'analyse des données de l'étude permette de prendre une décision sur le niveau de remboursement permanent de l'acte d'échothérapie des adénofibromes du sein.

### **1.5 Autres évènements**

En février 2016, la Société a perçu une avance remboursable de la COFACE pour un montant de 168 000 €.

En juin 2016, la société a perçu une avance remboursable dans le cadre du projet ISI : TUCE pour 433 000 €. Ce montant, versé par Bpifrance, correspond à la réalisation de l'étape-clé EC06. Le projet TUCE vise à développer un dispositif médical permettant de réaliser l'ablation des tumeurs bénignes telles que les adénofibromes du sein et les nodules thyroïdiens de manière non invasive par ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) en y associant l'imagerie

innovante de SuperSonic Imagine pour un monitoring de l'effet tissulaire. La Société a remboursé au cours de l'année un total de 700 000 € sur 2 contrats Bpifrance.

Sur l'année 2016, Theraclion a poursuivi activement son développement commercial, initié en 2013 et qui se traduit par une augmentation de 8% des ventes en 2016 par rapport à l'exercice 2015.

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2016 a été comptabilisé sur la ligne impôt sur les bénéfices du compte de résultat pour un montant de 1 211 637 € (cf. note 17). La Société n'a pas encore perçu le règlement de ce crédit d'impôt en 2017.

## 2. ORGANIGRAMME ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
Theraclion SA (France) └─ Theraclion Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Intégration globale

## 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Theraclion sont établis conformément aux dispositions de la législation française et notamment aux dispositions du règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable du 29 avril 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2016, le groupe Theraclion dispose d'une trésorerie de 7 M€ ;
- Compte tenu de ses perspectives de ventes (y compris celles issues de commandes reçues) d'un Crédit Impôt Recherche de 1,2 M€, du franchissement attendu en 2017 de l'étape 7 du projet TUCE auprès de la Bpi qui déclencherait le versement de 1,0 M€, et au regard de ses cash-flow prévisionnels, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

### **3.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les sociétés dans lesquelles Theraclion SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont intégrées globalement.

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés.

Toutes les sociétés consolidées par le Groupe établissent une clôture annuelle au 31 décembre 2016.

### **3.2 CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ETRANGERES**

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat est converti au taux moyen de la période.

Les revenus de la Société sont parfois facturés en devises étrangères (principalement HKD), et le résultat de ces opérations peut en être affecté. Les ventes (ainsi que les achats) en devises étrangères sont comptabilisées au cours en vigueur à la date d'émission de la facture et de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du dernier jour de l'exercice. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont constatés en résultat de la période.

### **3.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- Logiciels ..... Linéaire 1 an
- Prototypes ..... Linéaire 5 ans
- Brevets ..... Linéaire 20 ans
- Brevets EDAP ..... Linéaire 5 ans

### **3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel .....	Linéaire	5 ans
- Matériel de bureau et informatique .....	Dégressif	3 ans
- Mobilier de bureau .....	Linéaire	5 ans
- Agencements, Installations .....	Linéaire	10 ans

### **3.5 – MATERIEL DE DEMONSTRATION**

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

### **3.6 – DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES**

A chaque clôture, le Groupe examine si un indice de perte de valeur existe sur ses actifs immobilisés. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué de manière à vérifier que la valeur nette comptable n'est pas supérieure à la valeur actuelle.

La valeur actuelle est la plus haute de la valeur vénale et de la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant, net des coûts de sortie, qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché. La valeur d'usage est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus.

Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable des actifs, une perte de valeur est comptabilisée afin de ramener cette dernière à sa valeur actuelle. La nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

### **3.7 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

### **3.8 – STOCK**

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

### **3.9 – CLIENTS**

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **3.10 – CREANCES**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que les créances de TVA.

### **3.11 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur de réalisation se basant sur la valeur de marché.

### **3.12 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

### **3.13 – CAPITAUX PROPRES**

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 11 pour le détail de ces plans).

### **3.14 – AUTRES FONDS PROPRES CONSOLIDES – AVANCES CONDITIONNEES**

Le Groupe bénéficie au 31 décembre 2016 de plusieurs avances remboursables accordées par Bpifrance. Le remboursement de ces avances est conditionné à la réussite des projets subventionnés.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 12.

Le solde des avances conditionnées est diminué des remboursements effectués selon l'échéancier contractuel.

### **3.15 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

### **3.16 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE**

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant comme principales hypothèses :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 1,3 % en 2016 (taux i-Box duration 10 ans). Taux d'actualisation de 2,03 % en 2015
- une hausse des salaires de 1,5 %

### **3.17 – EMPRUNTS**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

### **3.18 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires du Groupe résulte essentiellement de la vente de dispositifs médicaux innovants dans le cadre du traitement par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (ou High Intensity Focused Ultrasound « HIFU »).

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

Le Groupe comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu'il s'agit d'une mise à disposition ou d'une location, l'Echopulse® est comptabilisé à l'actif du Groupe et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables ou mensuellement.

### **3.19 – SUBVENTIONS RECUES**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### **3.20 – COUT DES PRODUITS VENDUS**

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

### **3.21 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Au cours de l'exercice 2016, ces charges s'élèvent à 3,2 millions d'euros.

### **3.22 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- subventions d'exploitation,
- transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

### **3.23 – IMPOTS DIFFERES**

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont déterminés sur la base des différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs, en retenant le taux d'imposition en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables à la date de renversement des différences.

Les impôts différés actifs nets appréciés par juridiction fiscale sont provisionnés lorsque leur recouvrement est incertain.

Sur la base des prévisions budgétaires, la récupération des déficits, qui s'élèvent à 40 202 833 euros, n'a pas été jugée probable dans un avenir proche.

### **3.24 – RESULTAT NET PAR ACTION**

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période.

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat de l'exercice	(6 806 341)	(6 412 745)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	5 259 505	4 063 766
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<u><b>(1,29)</b></u>	<u><b>(1,58)</b></u>

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE ou options de souscription d'actions) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

### **3.25 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Le montant des engagements hors bilans sont détaillés dans la note 19. Les principaux engagements du Groupe concernent des engagements de location simple.

### **3.26 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Le bilan et le compte de résultat du Groupe sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs altérant les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Les ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements sont présentés dans la note 24 : Evénements postérieurs à la clôture.

#### 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

##### VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2016

IMMOBILISATIONS	Au 31 décembre 2015	Augmentation	Reclassement /Diminution/ Cession	Au 31 décembre 2016
Frais de recherche et prototype	1 057 687	10 297		1 067 984
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 057 687</b>	<b>10 297</b>	-	<b>1 067 984</b>
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 607 287	115 108		1 722 395
<b>TOTAL 2</b>	<b>1 607 287</b>	<b>115 108</b>	-	<b>1 722 395</b>
Matériel industriel	206 670	20 639		227 308
Matériels de démonstration	485 032	186 930	107 897	564 065
Agencements et installations générales	106 032			106 032
Matériel de bureau	8 210	977		9 186
Matériel informatique	89 089	14 482		103 570
Mobilier de bureau	8 004			8 004
Immobilisation en cours	2 818	- 2 818		-
<b>TOTAL 3</b>	<b>905 854</b>	<b>220 211</b>	<b>107 897</b>	<b>1 018 167</b>
Dépôts de garantie	29 886	2 038		31 924
Autres immobilisations financières	149 025	17 902	36 319	130 609
<b>TOTAL 4</b>	<b>178 911</b>	<b>19 940</b>	<b>36 319</b>	<b>162 532</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>	<b>3 749 739</b>	<b>365 556</b>	<b>144 216</b>	<b>3 971 078</b>

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

La hausse du matériel de démonstration est consécutive à la mise à disposition de matériel pour des essais cliniques ou à des fins commerciales. Le transfert d'un matériel de démonstration fait suite à une analyse du management sur la destination d'un Echopulse®, ce dernier a été reclassé en stock pour sa valeur nette comptable, soit 79 K€.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2016, les moyens suivants figurent au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- Nombre d'actions : 15 665 titres ;
- Trésorerie disponible : 35 962 €.

##### ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2016

IMMOBILISATIONS	Au 31 décembre 2015	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Au 31 décembre 2016
Frais de recherche et prototype	966 007	46 620		1 012 627
<b>TOTAL 1</b>	<b>966 007</b>	<b>46 620</b>	-	<b>1 012 627</b>
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390 813	178 077		568 891
<b>TOTAL 2</b>	<b>390 813</b>	<b>178 077</b>	-	<b>568 891</b>
Matériel industriel	87 123	41 401		128 524
Matériel de démonstration	295 346	57 987	28 892	324 441
Agencements et installations générales	26 297	10 603		36 901
Matériel de bureau	6 252	1 464		7 716
Matériel informatique	66 903	14 190		81 093
Mobilier de bureau	5 479	1 394		6 873
<b>TOTAL 3</b>	<b>487 400</b>	<b>127 040</b>	<b>28 892</b>	<b>585 549</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>1 844 221</b>	<b>351 737</b>	<b>28 892</b>	<b>2 167 067</b>

## 5. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-15	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-16
<u>Provisions pour risques et charges</u>					
Indemnités de départ en retraite	13 000	7 000			20 000
<u>Provisions diverses</u>					
Titres propres	11 585	6 535	7 125		10 995
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 585</b>	<b>13 535</b>	<b>7 125</b>		<b>30 995</b>
dont dotations et reprises	exploitation	7 000			
dont dotations et reprises	financier	6 535	7 125		

## 6. STOCKS

Au 31 décembre 2016, le stock a été évalué à 1 983 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse® et les têtes de traitement destinés à la vente et les différentes pièces utilisées pour la conception des Echopulses®. Aujourd'hui, le Groupe doit anticiper une durée supérieure à six mois entre la passation des commandes aux fournisseurs et les premières livraisons des composants. Aussi, le stock est en augmentation par rapport aux 780 K€ en valeur brute à fin 2015.

Nature	Montant en K€
Echopulses	1 177
Têtes de traitement	310
Autres	496
<b>Total :</b>	<b>1 983</b>

La provision pour dépréciation comptabilisée au 31 décembre 2015 pour 26 K€ a été reprise sur l'exercice 2016.

## 7. CREANCES

### Exercices clos le 31 décembre 2016

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Dépôt de garantie	31 924		31 924
Autres créances immobilisées	35 962		35 962
Actions propres	94 646		94 646
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients	1 056 617	1 056 617	
Personnel	8 750	8 750	
Autres créances	71 803	71 803	
Acomptes versés sur commande	148 445	148 445	
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 227 422	1 227 422	
Taxe sur la valeur ajoutée	692 962	692 962	
Charges constatées d'avance	454 349	454 349	
<b>Total</b>	<b>3 822 880</b>	<b>3 660 348</b>	<b>162 532</b>

Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation. Le CIR 2015 a été remboursé en totalité en 2016.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

- CIR 2016 : 1 211 637 €, en attente de remboursement.
- CICE 2016 : 15 785 €, en attente de remboursement.

## 8. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 31 décembre 2016 est précisée, ci-après :

<i>en €</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Autres titres de créances négociables	5 000 000	1 800 000
Valeur vénale VMP SG	31 949	32 017
<b>TOTAL</b>	<b>5 031 949</b>	<b>1 832 017</b>

La valeur de marché étant supérieur à la valeur historique des VMP, aucune dépréciation n'a été constatée.

## 9. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2016, la société détient plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale en € : solde comptable de 1 884 825 euros ;
- Société Générale en £ : solde comptable de 10 687 euros ;
- Société Générale en \$ : solde comptable de 2 408 euros ;
- BNP Paribas : solde comptable de 5 246 euros.
- HSBC HONG KONG : 55 322 euros.

Par ailleurs, la société possède des comptes à terme, détaillés ci-après :

<i>en €</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
CAT - Société Générale	-	1 400 805
Intérêts courus CAT	274	1 092
<b>TOTAL</b>	<b>274</b>	<b>1 401 897</b>

## 10. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

### Charges constatées d'avance

<i>en €</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Montants :	454 349	108 047

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation. La hausse des charges constatées d'avance étant liée à des Echopulses facturés mais non livrés.

## Produits à recevoir

<i>en €</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits financiers	274	1 092
Etat, produits à recevoir	-	3 500
Fournisseurs RRR à obtenir	50 250	
Subvention à recevoir	70 842	44 163

## 11. CAPITAUX PROPRES

*11.1.1 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2015 et les comptes 2016 sont présentées ci-après :*

Libellés en k€	31.12.2015	Affectation du résultat	Augmentati on de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31.12.2016
Capital social	218		104					322
Bons de sousc. d'actions	11							11
Primes d'émission	26 834		11 673	- 26 255	- 467			11 785
Report à nouveau	- 19 894	- 6 413		26 255		11		- 41
Résultat de l'exercice	- 6 413	6 413					- 6 806	- 6 806
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>756</b>	<b>-</b>	<b>11 777</b>	<b>-</b>	<b>- 467</b>	<b>11</b>	<b>- 6 806</b>	<b>5 271</b>

*11.1.1 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2014 et les comptes 2015 sont présentées ci-après :*

Libellés en k€	31.12.2014	Affectation du résultat	Augmentati on de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31.12.2015
Capital social	189		30					218
Bons de sousc. d'actions	11							11
Primes d'émission	22 468		4 634		- 268			26 834
Report à nouveau	- 15 260	- 4 634						- 19 894
Résultat de l'exercice	- 4 634	4 634					- 6 413	- 6 413
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 774</b>	<b>-</b>	<b>4 663</b>	<b>-</b>	<b>- 268</b>		<b>- 6 413</b>	<b>756</b>

*11.2 Composition du capital social :*

### 11.2. A - Synthèse à la clôture :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capital</b>	322 051,45 €	218 413,60 €
<b>Nombre total d'actions</b>	6 441 029	4 368 272
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

### 11.2. B – Historique récent du capital social :

1. Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 février 2012**, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 10 256,40 € pour le porter de 121 873 € à 132 129,40 € par émission de 51 282 actions préférentielles de catégorie C auxquelles sont attachés 51 282 bons de souscription (les « BSA Ajustement de valeur », ensemble avec les actions de préférence de catégorie C, les « actions C-BSA »), au prix unitaire de 31,20 €, soit avec une prime d'émission de 31 € par action, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de :
  - FCPI UFF Innovation 8 à hauteur de 44 872 actions C-BSA ;
  - GIJ Ile de France à hauteur de 6 410 actions C-BSA ;
2. Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **20 décembre 2012**, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 10 576,80 € pour le porter de 132 129,40 € à 142 706,20 € par émission de 52 884 actions préférentielles de catégorie C auxquelles sont attachés 52 884 bons de souscription (les « BSA Ajustement de valeur », ensemble avec les actions de préférence de catégorie C, les « actions C-BSA »), au prix unitaire de 31,20 €, soit avec une prime d'émission de 31 € par action, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de :
  - FCPI UFF Innovation 10 à hauteur de 46 474 actions C-BSA ;
  - GIJ Ile de France à hauteur de 6 410 actions C-BSA ;
3. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **23 juillet 2013**, la Société a émis un emprunt obligataire de 1,4 million d'euros via l'émission de 14 000 obligations convertibles en actions (les « OCA-2013 ») d'ici le 31 mars 2014, intégralement souscrit par un fonds d'investissement représenté par Truffle Capital et par GIJ Ile de France à hauteur de :
  - FCPI UFF Innovation 14 à hauteur de 13 000 OCA-2013 ;
  - GIJ Ile de France à hauteur de 1 000 OCA-2013 ;
4. Selon la décision de l'Assemblée Générale Mixte du **30 octobre 2013**, il a été décidé diviser la valeur nominale de l'action par 4 en la ramenant de 0,2 € à 0,05 €. Le nombre d'actions composant le capital social est ainsi passé de 713 531 actions à 2 854 124 actions nouvelles, dans les proportions de 4 actions nouvelles pour une action ancienne.
5. Selon les décisions de l'assemblée générale mixte du 30 octobre 2013, et du Conseil d'administration du 17 avril 2014, il a été procédé, le **17 avril 2014**, à la conversion des 2 470 876 actions de préférence de catégorie C en 2 470 876 actions ordinaires, ainsi que la suppression des catégories d'actions A et C composant actuellement le capital social de

la société. En conséquence, à partir du 17 avril 2014 et capital social s'élève à 142 706,20 € divisé en 2 854 124 actions, toutes de même catégorie.

6. Selon délibérations du Conseil d'administration en dates du **17 avril 2014** et du **24 avril 2014**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013, il a été constaté la conversion des 14 000 OCA-2013 en 155 063 actions d'une valeur nominale de 0,05 € au prix unitaire de conversion de 9,43 €, libérées par compensation de créance avec le montant de la créance obligataire de 1 461 463 € (soit 7 753,15 € de valeur nominale et 1 453 709,85 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 150 459,35 € divisé en 3 009 187 actions ordinaires toutes de même catégorie.
7. Selon délibérations du Conseil d'administration en dates du **17 avril 2014** et du **24 avril 2014**, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2014, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et l'émission en conséquence de 750 120 actions au prix unitaire de 14,50 € soit un montant total levé de 10 876 740 € (dont 37 506 € de valeur nominale et 10 839 234 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 187 965,35 € divisé en 3 759 307 actions ordinaires toutes de même catégorie.
8. Au cours de la période allant du **1er juin au 31 décembre 2014**, la Société a émis 17 196 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 4 299 BCE-2009-2 au prix unitaire de 3,90 € soit un montant de fonds levés de 67 064,40 € (dont 859,80 € de valeur nominale et 66 204,60 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 juillet 2014. En conséquence, le capital social a été porté à 188 825,15 € divisé en 3 776 503 actions ordinaires toutes de même catégorie.
9. Selon décision du Directeur Général en date du **17 juin 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 mars 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé et l'émission en conséquence de 495 938 actions au prix unitaire de 8,00 € soit un montant total levé de 3 967 504 € (dont 24 796,90 € de valeur nominale et 3 942 707,10 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 213 847,05 € divisé en 4 276 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
10. Au cours de la période allant du **1er janvier 2015 au 31 décembre 2015**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 543 663,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 540 038,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 mai 2015 et du 29 décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 217 247,05 € divisé en 4 344 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
11. Selon décision du Directeur Général en date du **29 décembre 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit

préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne et l'émission en conséquence de 23 331 actions au prix unitaire de 6,52 € soit un montant total levé de 152 118,12 € (dont 1 166,55 € de valeur nominale et 150 951,57 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 218 413,60 € divisé en 4 368 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.

12. Selon décision du Directeur Général en date du 2 mai 2016, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 avril 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 390 000 actions au prix unitaire de 4,54 € soit un montant total levé de 1 770 600,00 € (dont 19 500,00 € de valeur nominale et 1 751 100,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 241 163,60 € divisé en 4 823 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
13. Au cours de la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 376 150,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 372 525,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 mai 2016 et du 22 août 2016. En conséquence, le capital social a été porté à 241 538,60 € divisé en 4 830 772 actions ordinaires toutes de même catégorie.
14. Selon décision du Directeur Général en date du 22 août 2016, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 6 juillet 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'émission en conséquence de 1 610 257 actions au prix unitaire de 5,98 € soit un montant total levé de 9 629 336,86 € (dont 80 512,85 € de valeur nominale et 9 548 824,01 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 322 051,45 € divisé en 6 441 029 actions ordinaires toutes de même catégorie

### *11.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)*

1. **BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**
  - 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 12 897 BCE-2009-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
  - Les BCE-2009-1 deviendront caducs le 15 juillet 2019, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution
2. **BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**
  - 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 10.2 B) ;

- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 5 340 BCE-2009-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21 360 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-2 deviendront caducs le 15 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

### **3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)**

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

### **4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2016, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

### **5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2016, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

### **6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

### **7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)**

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2016, il reste 291 000 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 291 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;
- 8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)**
- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste 32 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 32 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
  - Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.
- 9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)**
- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste 206.000 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 206.000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
  - Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**Tableau Récapitulatif BCE :**

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nombre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BCE 2009-1</b> AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	0	12 897	51 588	15/07/2019
<b>BCE 2009-2</b> AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	0	4 299	5 340	21 360	15/07/2019
<b>BCE-2012-1</b> AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
<b>BCE-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
<b>BCE-2013-2B</b> AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
<b>BCE-2013-3B</b> AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
<b>BCE-2015-1</b> AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	32 000	0	291 000	291 000	28/04/2025
<b>BCE-2016-1</b> AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	0	0	32 000	32 000	19/01/2026
<b>BCE-2016-2</b> AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	0	0	206 000	206 000	22/09/2026
<b>TOTAL BCE</b>	<b>634 456</b>		<b>67 860</b>	<b>4 299</b>	<b>562 297</b>	<b>662 188</b>	

***11.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)***

**1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)**

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2019.

**2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

### 3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables ;

#### **Tableau Récapitulatif BSA :**

	Emis	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BSA-2009</b> AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	0	0	85 470	43 515	174 060	21/04/2019
<b>BSA-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
<b>BSA-2015-1</b> AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/08/2015
<b>TOTAL BSA</b>	<b>151 091</b>		<b>15 106</b>	<b>0</b>	<b>85 470</b>	<b>50 515</b>	<b>202 060</b>	

#### ***11.2. E – Les bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX (BSA Kepler tranche 1) (cf. note 1.4)***

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA Kepler tranche 1 ont été émis, attribués et souscrits dont 145 000 ont déjà été exercés par KEPLER CHEUVREUX (cf. alinéa 10 de la note 10.2 B) ;
- Les 55 000 BSA Kepler tranche 1 restant sont arrivés à échéance le 18 septembre 2016 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA Kepler tranche 1 était de 18 mois à compter de leur attribution ;
- Au 31 décembre 2016, aucun BSA Kepler tranche 1 ne restait en circulation.

Par ailleurs, le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 novembre 2016, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 12 mai 2016, dans sa quatorzième résolution, a décidé le principe d'une émission de 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 pouvant donner le droit à l'émission de 200 000 actions au profit de KEPLER CHEUVREUX. Le conseil d'administration a délégué ses pouvoirs au directeur général afin de mettre en œuvre cette décision et notamment décider l'émission des BSA KEPLER TRANCHE, étant précisé que cette émission ne pourra intervenir qu'à l'expiration de l'engagement d'abstention pris par la Société dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 22 août 2016.

#### ***11.2. F – Attribution d'actions gratuites du 22 septembre 2016***

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées et souscrites ;

- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2017 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10 150 actions gratuites pouvant être acquises et donnant le droit à l'attribution définitive, à l'issue de la période d'acquisition de 10 150 actions d'une valeur nominale de 0,05 €, sous réserve de la réalisation de la condition de présence ;

## **12. AUTRES FONDS PROPRES**

Ce poste est composé des avances remboursables accordées par des organismes publics : Bpifrance (ex OSEO Innovation), COFACE (168 K€ hors intérêts courus).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 7 200 416 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

### **Convention Bpifrance, signée le 1<sup>er</sup> décembre 2005 pour 500 000 €**

Il s'agit d'une avance pour le développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound) faisant suite au programme signé en juillet 2005.

Le programme présenté ayant été réalisé, le Groupe rembourse l'avance selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € au 31/03/2010, remboursé
- 75 000 € au 31/03/2011, remboursé
- 75 000 € au 31/03/2014, remboursé
- 150 000 € au 31/12/2015, remboursé le 20 janvier 2016
- 150 000 € au 31/12/2016, remboursé

Cette aide a été totalement remboursée au 31 décembre 2016.

### **Convention Bpifrance, signée le 21 février 2008 pour 1 300 000 €**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Cette aide était intégralement perçue au 31 décembre 2010,  
En cas de succès du programme, l'échéancier de remboursement prévu était le suivant :

- 300 000 € au 30/09/2011, remboursé
- 200 000 € au 31/12/2014, remboursé
- 200 000 € au 31/12/2015, remboursé en janvier 2016

- 200 000 € au 31/12/2016, remboursé en décembre 2016
- 400 000 € au 31/12/2017

La première somme, forfaitaire, de 300 000 € correspond au remboursement obligatoire d'une partie de l'aide, nonobstant les échecs ou succès technique ou commercial du programme.

Au 31 décembre 2016, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à Bpifrance se monte à 400 000 €.

#### **Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014 et 1 089 000 € en 2015 et 433 000 € en 2016 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 3 981 812 €.

Au 31 décembre 2016, le programme est en cours de réalisation. Le franchissement de l'étape EC07, dernière étape du projet, est attendue courant 2017 et entrainerait le versement au maximum de 703 000 € d'avance remboursable et de 333 000 € de subventions.

Le montant dû à Bpifrance, pour l'ensemble des contrats en cours se monte à 4 381 812 € (hors intérêts courus).

#### **Avance COFACE, perçue le 16 février 2016 pour 168 279€**

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date fin de garantie.

#### **Echéances des autres fonds propres, des dettes fournisseurs et des autres dettes au 31 décembre 2016**

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	4 941 030	400 000	4 541 030	
Avance COFACE	171 654	3 375	168 279	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 401 011	2 401 011		
Personnel et comptes rattachés	731 097	731 097		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	481 306	481 306		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	1 185	1 185		
Autres dettes	39 210	39 210		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	54 168	54 168		
<b>Total</b>	<b>8 820 661</b>	<b>4 111 352</b>	<b>4 709 309</b>	-
<i>Avances reçues au cours</i>	<i>601 279</i>			
<i>Avances remboursées en cours</i>	<i>700 000</i>			

### 13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

#### Détail des charges à payer

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Emprunts et dettes financières</b>		
Intérêts courus sur avances conditionnées	562 593	356 261
<b>Total</b>	<b>562 593</b>	<b>356 261</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs – Factures non parvenues	570 223	691 001
<b>Total</b>	<b>570 223</b>	<b>691 001</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel - provision congés payés	202 384	118 218
Personnel charges à payer	523 621	489 528
Charges sociales sur congés payés	87 277	49 446
Charges sociales à payer	246 102	177 301
État : charges à payer	46 362	28 756
<b>Total</b>	<b>1 105 746</b>	<b>863 249</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 238 562</b>	<b>1 910 511</b>

### 14. PRODUITS D'EXPLOITATION

En 2016, l'accroissement du nombre de sites offrant l'échothérapie en routine clinique à leurs patients s'est poursuivi : 10 nouveaux centres se sont équipés, soit une croissance de 71% par rapport aux 14 centres de 2015. Afin d'accélérer l'adoption de sa technologie innovante de rupture auprès de clients stratégiques, Theraclion propose ses équipements à la vente mais également à la location ou par le biais de la facturation à l'acte des traitements. Cette stratégie a permis la multiplication par 4 du nombre de traitements en routine clinique<sup>1</sup> en 2016 par rapport à l'exercice précédent. L'Allemagne, où plusieurs assurances maladie remboursent déjà la procédure, reste le principal marché de la société.

A fin 2016, la solution d'échothérapie de Theraclion est proposée aux patients dans 24 sites (16 ventes et 8 sites en location ou paiement à l'acte), contre 14 en 2015 : 11 en Allemagne,

4 en France, 2 au Royaume-Uni, 1 en Espagne, 2 en Italie, 1 en Roumanie, 1 en Turquie, 1 en Suisse, 1 à Hong Kong.

L'Allemagne reste aujourd'hui le premier marché de Theraclion, soutenu, d'une part, par une forte demande de traitement des nodules thyroïdiens avec l'Echopulse® et d'autre part, par un nombre croissant de « Krankenkassen » (compagnies d'assurance) remboursant les procédures de traitement non invasif de Theraclion.

En 2016, Theraclion a généré un montant total de produits d'exploitation de 2 032 K€, se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 1 889 K€. Theraclion a enregistré 7 ventes en 2016, dont 2 systèmes pour lesquels nos clients ont décidé de lever leur option d'achat à l'issue de la période de location, démontrant ainsi leur confiance et leur satisfaction dans la solution offerte par l'Echopulse®.
- En outre, 5 accords commerciaux ont été signés en 2016 permettant l'accès à l'échothérapie en routine clinique<sup>1</sup>. Ces accords d'une durée limitée génèrent des revenus de location et de consommables et représentent de potentielles futures ventes de systèmes.
- Le quadruplement des traitements en routine clinique entraîne la forte progression de ventes de consommables.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>1 889</b>	<b>1 531</b>
dont ventes d'équipements	1 580	1 407
dont location et services associés	187	82
dont ventes de consommables	77	42
dont service après-vente	45	4

- Subvention d'exploitation : 115 K€
  - Subvention Européenne (programme Marie Curie) : 115 K€
- Autres produits : 28 K€ (dont 26 K€ de reprise de provision sur stock)

## 15. RESULTAT FINANCIER

### Exercice clos le 31 décembre 2016

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts et produits assimilés	8 423	6 762
Produits nets de cession VMP		2 768
Gains de change	33 427	6 365
Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières	7 125	
<b>Total</b>	<b>48 975</b>	<b>15 895</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions (1)	(6 535)	(5 916)
Pertes de change	(31 970)	(24 541)
Intérêts s/ emprunts et dettes financières	(240 459)	(163 745)
<b>Total</b>	<b>(278 964)</b>	<b>(194 202)</b>
<b>TOTAL Résultat Financier</b>	<b>(229 989)</b>	<b>(178 307)</b>

(1) : Correspond à la provision pour moins-value latente au 31 décembre 2016 sur les actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité

## 16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2016 est une perte nette de 18 483 € due à l'évolution du compte de liquidité, contre un produit net de 180 123 € au 31 décembre 2015 consécutif à la vente de matériel de démonstration.

## 17. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le Groupe ne supporte pas de charge d'impôt ni en France ni à Hong-Kong. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé principalement par le Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 1 211 637 € pour 2016 et 826 383 € pour 2015.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la Société s'établissent à 40 202 833 € au 31 décembre 2016 (dont 8 230 233 € au titre de l'exercice 2016). Les reports déficitaires générés en France ne sont pas limités dans le temps. Ces derniers représentent 39 936 579 €.

<i>en milliers d'euros</i>		
<b>Preuve d'impôt</b>		31/12/2016
Résultat comptable consolidé avant impôt	-	8 018
Taux d'imposition		34,43%
Impôt théorique		2 761
Différences permanentes	-	161
Déficit non activé	-	2 602
Différences temporaires non activées		2
Crédit d'Impôt Recherche		1 212
Impôt effectif / crédit d'impôt		1 212
Impôt courant / crédit d'impôt		1 212
Impôt différé		-
Impôt effectif après imputation des impôts différés		1 212

## 18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge et se détaillent ainsi :

### Exercice clos le 31 décembre 2016

	Fonction	Rémunération fixe	Honoraires		Jetons de présence	Total	
			Charges	Provisionnés			
Jean-Yves BUREL	PCA	265 597	14 000	6 000	9 000	29 000	
David CAUMARTIN	DG		-			265 597	
Samuel LEVY	Adm				6 000	6 000	
Wolfram EICHNER	Adm				7 500	7 500	
Bernd VON POLHEIM	Adm				9 000	9 000	
Vincent GARDES	Adm				7 500	7 500	
François LACOSTE	Adm			70 829	27 297	10 500	108 626
<b>TOTAL</b>			<b>265 597</b>	<b>84 829</b>	<b>33 297</b>	<b>49 500</b>	<b>433 223</b>

## 19. ENGAGEMENTS DONNES

### Indemnité de départ à la retraite

*Méthodologie de calcul :*

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theraclion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2016. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2016 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite est de 20 000 € au 31 décembre 2016.

## **Engagements financiers**

### **Licence sur des brevets EDAP - TMS**

La Société Theraclion a obtenu en juillet 2005 la signature d'une licence internationale, exclusive et cessible de tous les brevets appartenant à la société Edap seule, anciennement dénommée Technomed. Ces licences étaient alors limitées au domaine d'application «cervico-facial ». Theraclion a signé un avenant au contrat de licence le 10 janvier 2011 pour étendre l'exploitation des brevets dans le domaine des tumeurs du sein.

Les premières ventes ayant été réalisées sur l'exercice 2013, la Société Theraclion a opté pour une contrepartie financière sur ces licences consistant en un prix fixe de 506 K€ et en une partie variable correspondant à une redevance annuelle de 2% HT des recettes nettes du groupe. La partie fixe est payable en 4 annuités à partir de février 2015 pour 126,5 K€ par an.

### **Baux de location**

La Société Theraclion a signé un bail commercial avec la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux du siège social de la société. Le tableau ci-dessous mentionne les loyers dus pour les prochaines années jusqu'à échéance de la période triennale en cours, qui prend fin le 16 juin 2022.

<i>En euros</i>	<b>Loyers restant à payer au 31 décembre 2016</b>		
	<b>Total</b>	Moins d'un an	1 à 3 ans
Loyers et charges locatives	<b>532 377</b>	98 345	434 032

## **20. EFFECTIFS**

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
France	30	26
Hors France	4	4
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>30</b>

## **21. ENTREPRISES LIEES**

Les autres transactions réalisées avec les autres parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

## **22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS**

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Theraclion met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

#### Risque de taux d'intérêt :

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

#### Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

#### Risque client

Le risque client porte sur le non recouvrement d'une créance auprès d'un client née de la vente de matériel ou de service. Theraclion suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique.

### **23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	<b>31/12/2016</b>		<b>31/12/2015</b>	
	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Commissariat aux comptes	50 313	52%	58 672	71%
Autres diligences et prestations	47 366	48 %	23 544	29%
<b>Honoraires Audit</b>	<b>97 679</b>	<b>100%</b>	<b>82 216</b>	<b>100%</b>
Honoraires autres prestations	-	0%	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>97 679</b>	<b>100%</b>	<b>82 216</b>	<b>100%</b>

### **24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### Signature d'un accord commercial avec de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris

En janvier toujours, la Société signe un accord avec l'unité Thyroïde – Tumeurs endocrines, Institut d'Endocrinologie, Maladies Métaboliques et Médecine interne (IE3M) de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris qui permet aux patients l'accès à l'échothérapie pour le traitement des nodules thyroïdiens. L'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), regroupe au sein de l'Institut E3M, un ensemble unique d'experts en endocrinologie, maladies métaboliques et médecine interne créant ainsi un grand centre de référence d'Ile-de-France, avec près de 60 000 consultations par an. L'Institut E3M est notamment l'un des rares centres experts en Europe proposant un panel complet de techniques de thermoablation. Le système sera disponible début 2017 dans l'Unité Thyroïde – Tumeurs endocrines de l'IE3M dirigée par le Pr. Laurence Leenhardt.

#### Poursuite du développement en Allemagne

En janvier 2017, la compagnie d'assurance publique Die Techniker (TK), l'une des plus grandes compagnies d'assurance allemandes couvrant près de 9,7 millions de membres confirme prendre en charge la procédure d'échothérapie des nodules thyroïdiens.

Un accord commercial a été signé en janvier avec l'Hôpital Universitaire de Francfort à la suite des premières investigations cliniques sur les traitements par échothérapie qui ont abouti à plusieurs publications scientifiques. Le centre allemand de thermoablation (DTZA) de l'Hôpital Universitaire proposera l'échothérapie en routine clinique à leurs patients présentant des nodules thyroïdiens. La DTZA est la première institution en Allemagne à proposer à ses patients un éventail complet de techniques thermoablatives telles que l'échothérapie, la radiofréquence et les micro-ondes. Cet accord marque le dixième système installé en Allemagne qui est le pays avec le plus grand nombre d'Echopulses® installés.

Le BKK VBU, une compagnie d'assurance santé couvrant un demi-million d'allemands, a récemment rejoint le contrat de soins intégrés pour l'échothérapie des nodules thyroïdiens. Initialement, l'assureur couvrait uniquement le traitement du fibroadénome du sein, mais désormais ses membres seront également remboursés des coûts d'échothérapie des nodules thyroïdiens.

En mars, Theraclion remporte les Stevie Awards avec son dispositif Echopulse®, sa solution non invasive pour le traitement des fibroadénomes du sein et des nodules thyroïdiens qui a connu un développement particulièrement rapide en Allemagne. Chaque année le prix est décerné à des entreprises, organisations ou individus pour leurs projets.

#### Début du recrutement de l'essai FDA.

Le 20 janvier 2017 débute le traitement des premières patientes aux Etats-Unis dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA).

L'essai clinique prospectif recrutera environ 100 patients dans quatre centres aux États-Unis, à l'École de Médecine de l'Université de Virginie (UVA), au NYU Langone Bellevue, au centre médical de Montefiore (NY) et au centre médical de l'Université de New-York Presbyterian / Columbia, et un en Europe à l'Hôpital Universitaire de Tübingen en Allemagne. Les patientes recevront un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété. Le marché américain pour les alternatives de traitement non invasif pour le fibroadénome est important. Il y a environ 400 000 chirurgies de fibroadénomes aux États-Unis chaque année.

#### Poursuite du développement clinique

En janvier, les guidelines pour le diagnostic et la prise en charge des nodules thyroïdiens publiés par l'Association Américaine des Endocrinologues Médicaux (AAE), le Collège Américain d'Endocrinologie (ACE) et l'Association Italienne d'Endocrinologie Médicale (AME) confirme que « les traitements par ablation thermique guidés par ultrasons (comme par exemple l'échothérapie) peuvent être envisagés pour les nodules thyroïdiens bénins symptomatiques, solides ou mixtes. ».

En mars, la publication de la première étude asiatique, démontre qu'un traitement par échothérapie utilisant Echopulse® réduit significativement la taille des grands nodules bénins de la thyroïde. L'étude, intitulée « Single-session high intensity focus ultrasound (HIFU)

treatment in large-sized benign thyroid nodules » a été publiée le 2 mars 2017 dans le journal Thyroid de l'American Thyroid Association (ATA).

L'étude ouverte, chez 73 patients, a permis de démontrer l'efficacité d'une session de traitement unique utilisant le système d'échothérapie Echopulse® pour traiter des nodules bénins de petite à grande taille. Les patients ont été répartis en trois groupes selon la taille du nodule : nodules <10 mL (groupe 1), nodules moyens entre 10-30 mL (groupe 2) et grands nodules > 30 mL (groupe 3). L'objectif principal a été d'observer le volume des nodules après 6 mois de suivi, le succès de l'ablation étant défini par une réduction de plus de 50% du volume du nodule. La réduction médiane globale du volume à six mois est de 68,3%. Le traitement a été bien toléré par les patients, sans effet secondaire grave signalé.

# COMPTES ANNUELS 2016

## Bilan actif

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2016

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	1 067 984	1 012 627	55 357	91 679
Concessions, brevets et droits assimilés	1 722 395	568 891	1 153 504	1 216 473
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	791 375	452 966	338 410	309 233
Autres immobilisations corporelles	224 479	131 582	92 897	105 327
Immob. en cours / Avances & acomptes				2 818
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	399 524		399 524	557 816
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	156 095	10 995	145 100	162 865
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 361 852</b>	<b>2 177 061</b>	<b>2 184 791</b>	<b>2 446 212</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 983 003		1 983 003	753 685
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 019 086		1 019 086	770 124
Fournisseurs débiteurs	53 715		53 715	
Personnel	8 750		8 750	3 019
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 227 422		1 227 422	842 926
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	692 962		692 962	295 197
Autres créances	71 803		71 803	47 663
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	94 730		94 730	296 865
Valeurs mobilières de placement	5 031 098		5 031 098	1 831 098
Disponibilités	1 903 440		1 903 440	1 874 196
Charges constatées d'avance	443 557		443 557	106 428
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>12 529 565</b>		<b>12 529 565</b>	<b>6 821 201</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 891 417</b>	<b>2 177 061</b>	<b>14 714 356</b>	<b>9 267 412</b>

## Bilan passif

THEACLION

Etats de synthèse au 31/12/2016

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	322 051	218 414
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	11 796 111	26 845 123
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserve réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		-19 882 493
<b>Resultat de l'exercice</b>	<b>-6 535 938</b>	<b>-6 372 162</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 582 224</b>	<b>808 881</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	5 112 684	5 005 073
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>5 112 684</b>	<b>5 005 073</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 386 255	1 636 891
<i>Personnel</i>	<i>738 659</i>	<i>608 042</i>
<i>Organismes sociaux</i>	<i>485 401</i>	<i>408 772</i>
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>1 185</i>	<i>4 807</i>
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>54 168</i>	<i>30 281</i>
Dettes fiscales et sociales	1 279 413	1 051 901
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	122	122
Autres dettes	39 211	270 386
Produits constatés d'avance	314 448	494 158
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4 019 448</b>	<b>3 453 458</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14 714 356</b>	<b>9 267 412</b>

# COMPTE DE RESULTAT

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2016

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	69 472	1 337 267
Production vendue	1 790 988	81 836
Production stockée		
Subventions d'exploitation	114 560	61 130
Autres produits	28 189	5 404
<b>Total</b>	<b><u>2 003 209</u></b>	<b><u>1 485 637</u></b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>		
Achats de marchandises	2 359 688	642 968
Variation de stock (m/ses)	-1 355 015	383 990
Achats de m.p & aut.approv.	812	
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	3 673 477	3 735 810
<b>Total</b>	<b><u>4 678 963</u></b>	<b><u>4 762 769</u></b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-2 675 754</b>	<b>-3 277 131</b>
<b>CHARGES</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	70 401	54 355
Salaires et Traitements	3 004 096	2 410 519
Charges sociales	1 291 443	1 016 185
Amortissements et provisions	350 997	373 601
Autres charges	94 397	68 924
<b>Total</b>	<b><u>4 811 335</u></b>	<b><u>3 923 583</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-7 487 088</b>	<b>-7 200 714</b>
Produits financiers	32 030	16 229
Charges financières	274 033	194 183
<b>Résultat financier</b>	<b><u>-242 003</u></b>	<b><u>-177 954</u></b>
Opérations en commun		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-7 729 092</b>	<b>-7 378 668</b>
Produits exceptionnels	97 254	227 501
Charges exceptionnelles	115 738	47 378
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b><u>-18 483</u></b>	<b><u>180 123</u></b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-1 211 637	-826 383
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-6 535 938</b>	<b>-6 372 162</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Libellé	12 2016 (12 mois)	12 2015 (12 mois)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat de l'exercice	-6 535 938	-6 372 162
Amortissements et dépréciations	324 235	379 517
Valeur nette comptable de cession d'actifs	79 005	0
Variations du Besoin en fonds de roulement	-1 680 627	1 526 797
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-7 813 325</b>	<b>-4 465 848</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-362 602	-864 931
Variation des actifs financiers dont prêt à la filiale	194 611	-520 658
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement</b>	<b>-167 991</b>	<b>-1 385 589</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Variation de capital	11 309 281	4 395 648
Souscription d'emprunts	601 279	1 089 000
Remboursement d'emprunts	-700 000	-200 000
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>11 210 560</b>	<b>5 284 648</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>3 229 244</b>	<b>-566 790</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 705 294	4 272 084
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>6 934 538</b>	<b>3 705 294</b>

### ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et 2015. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2016, qui dégagent une perte de 6 535 938 €, ont été arrêtés le 23 mars 2017 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

### 1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

On se rapportera à la note 1 de l'annexe aux Comptes Consolidés.

## **2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n° 14-03 du 05 juin 2014), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2016, Theraclion dispose d'une trésorerie de 6,9 M€ ;
- Compte tenu de ses perspectives de ventes (y compris celles issues de commandes reçues), d'un Crédit Impôt Recherche de 1,2 M€, du franchissement attendu en 2017 de l'étape 7 du projet TUCE auprès de la Bpi qui déclencherait le versement de 1,0 M€ et au regard de ses cash-flow prévisionnels, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

### **2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- Logiciels ..... Linéaire 1 an
- Prototypes ..... Linéaire 5 ans
- Brevets ..... Linéaire 20 ans
- Brevets EDAP ..... Linéaire 5 ans

## **2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel .....	Linéaire	5 ans
- Matériel de bureau et informatique .....	Dégressif	3 ans
- Mobilier de bureau .....	Linéaire	5 ans
- Agencements, Installations .....	Linéaire	10 ans

## **2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION**

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

## **2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et de la participation dans une filiale à Hong Kong détenue à 100% et d'une créance s'y rattachant pour 399 K€ rémunérée au taux de 0,50 %.

Le capital de la société non libéré en date du 31 décembre 2016 s'élève à 1 000 HKD, soit 122 €.

## **2.5 – STOCK**

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

## **2.6 – CREANCES**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que les créances de TVA.

## **2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur historique d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur de réalisation se basant sur la valeur de marché.

## **2.8 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

## **2.9 – CAPITAUX PROPRES**

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 10 pour le détail de ces plans).

## **2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

## **2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE**

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant comme principales hypothèses :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 1,3 % en 2016 (taux i-Box duration 10 ans). Taux d'actualisation de 2,03 % en 2015
- une hausse des salaires de 1,5 %

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf note 19).

## **2.12 – AUTRES FONDS PROPRES – AVANCES CONDITIONNEES**

La société bénéficie au 31 décembre 2016 de plusieurs avances remboursables accordées par BPI. Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets subventionnés.

Le solde des avances conditionnées est diminué des remboursements effectués selon l'échéancier contractuel.

Leurs caractéristiques sont détaillées en note 11 (Avances conditionnées).

## **2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D’AFFAIRES**

Le chiffre d’affaires de la Société résulte essentiellement de la vente de dispositifs médicaux innovants dans le cadre du traitement par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (ou High Intensity Focused Ultrasound « HIFU »).

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu’il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d’affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu’il s’agit d’une mise à disposition ou d’une location, l’Echopulse® est comptabilisé à l’actif de la Société et le chiffre d’affaires est reconnu à la vente des consommables ou mensuellement.

## **2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS**

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

## **2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d’achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l’exercice au cours duquel ils sont engagés. Au cours de l’exercice 2016, ces charges s’élèvent à 3,2 millions d’euros.

## **2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l’activité courante de l’entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s’agit notamment des éléments suivants :

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- subventions d’exploitation,
- transferts de charges d’exploitation.

## **2.17 – SUBVENTIONS RECUES**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l’octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

#### VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS Au 31 décembre 2016

IMMOBILISATIONS	31-déc-15	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	31-déc-16
Frais de recherche et prototype	1 057 687	10 297		1 067 984
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 057 687</b>	<b>10 297</b>	-	<b>1 067 984</b>
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 607 287	115 108		1 722 395
<b>TOTAL 2</b>	<b>1 607 287</b>	<b>115 108</b>	-	<b>1 722 395</b>
Matériel industriel	206 670	20 639		227 310
Matériel de démonstration	485 032	186 930	107 897	564 066
Agencements et installations générale	106 032	-		106 032
Matériel de bureau	6 872			6 872
Matériel informatique	89 089	14 482		103 571
Mobilier de bureau	8 004			8 004
Immobilisations en cours	2 818	- 2 818	-	0
<b>TOTAL 3</b>	<b>904 518</b>	<b>219 234</b>	<b>107 897</b>	<b>1 015 855</b>
Theraclion Asia Pacific	122			122
Créances rattachées Theraclion Asia	557 694		158 293	399 401
<b>TOTAL 4</b>	<b>557 816</b>	-	<b>158 293</b>	<b>399 523</b>
Dépôts de garantie	25 426	60		25 486
Autres immobilisations financières	149 025	17 902	36 319	130 608
<b>TOTAL 5</b>	<b>174 450</b>	<b>17 962</b>	<b>36 319</b>	<b>156 094</b>

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

La hausse du matériel de démonstration est consécutive à la mise à disposition de matériel pour des essais cliniques ou à des fins commerciales. Le transfert d'un matériel de démonstration fait

suite à une analyse du management sur la destination d'un Echopulse®, ce dernier a été reclassé en stock pour sa valeur nette comptable, soit 79 K€.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2016, les moyens suivants figurent au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- nombre d'actions : 15 665 titres ;
- trésorerie disponible : 35 962 €.

### ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2016

IM MOBILISATIONS	31-déc-15	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-16
Frais de recherche et prototype	966 007	46 620		1012 627
<b>TOTAL 1</b>	<b>966 007</b>	<b>46 620</b>	-	<b>1 012 627</b>
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390 813	178 077		568 891
<b>TOTAL 2</b>	<b>390 813</b>	<b>178 077</b>	-	<b>568 891</b>
Matériel industriel	87 123	41401		128 525
Matériel de démonstration	295 346	57 987	28 892	324 441
Agencements et installations générales	26 297	10 603		36 900
Matériel de bureau	5 992	724		6 716
Matériel informatique	66 903	14 190		81093
Mobilier de bureau	5 479	1394		6 873
<b>TOTAL 3</b>	<b>487 140</b>	<b>126 300</b>	<b>28 892</b>	<b>584 548</b>

#### 4. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-15	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-16
<i>Provisions diverses</i>					
Titres propres	11 585	6 535	7 125		10 995
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 585</b>	<b>6 535</b>	<b>7 125</b>		<b>10 995</b>

## 5. STOCKS

Au 31 décembre 2016, le stock a été évalué à 1 983 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse® et les têtes de traitement destinés à la vente et les différentes pièces utilisées pour la conception des Echopulses®. Aujourd'hui, la Société doit anticiper une durée supérieure à six mois entre la passation des commandes aux fournisseurs et les premières livraisons des composants. Aussi, le stock est-il en augmentation par rapport aux 780 K€ en valeur brute à fin 2015.

Nature	Montant en K€
Echopulse ®	1 177
Têtes de traitement	310
Autres	496
Total :	1 983

La provision pour dépréciation comptabilisée au 31 décembre 2015 pour 26 K€ a été reprise sur l'exercice 2016.

## 6. CREANCES

### Exercices clos le 31 décembre 2016

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Dépôt de garantie	25 486		25 486
Autres créances immobilisées	35 962		35 962
Actions propres	94 646		94 646
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients	979 875	979 875	
Personnel	8 750	8 750	
Autres créances	71 803	71 803	
Acomptes versés sur commande	144 980	144 980	
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 227 422	1 227 422	
Taxe sur la valeur ajoutée	692 962	692 962	
Charges constatées d'avance	443 557	443 557	
<b>Total</b>	<b>3 725 443</b>	<b>3 569 349</b>	<b>156 094</b>

Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation. Le CIR 2015 a été remboursé en totalité en 2016.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

CIR 2016 : 1 211 637 €, en attente de remboursement.

CICE 2016 : 15 785 €, en attente de remboursement.

## 7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 31 décembre 2016 est précisée, ci-après :

<i>en €</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Autres titres de créances négociables	5 000 000	1 800 000
Valeur vénale VMP SG	31 949	32 017
<b>TOTAL</b>	<b>5 031 949</b>	<b>1 832 017</b>

La valeur de marché étant supérieur à la valeur historique des VMP, aucune dépréciation n'a été constatée.

## 8. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2016, la société détient plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale en € : solde comptable de 1 884 825 € ;
- Société Générale en £ : solde comptable de 10 687 € ;
- Société Générale en \$ : solde comptable de 2 408 € ;
- BNP Paribas : solde comptable de 5 246 €.

Par ailleurs, la société possède des comptes à terme, détaillés ci-après :

<i>en €</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
CAT - Société Générale	-	1 400 805
Intérêts courus CAT	274	1 092
<b>TOTAL</b>	<b>274</b>	<b>1 401 897</b>

## 9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

### Charges constatées d'avance

<i>en €</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Montants :	443 557	106 428

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation. La hausse des charges constatées d'avance étant liée à des Echopulses facturés mais non livrés.

### Produits à recevoir

<i>en €</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Produits financiers	274	1 092
Etat, produits à recevoir	-	3 500
Fournisseurs RRR à obtenir	50 250	
Subvention à recevoir	70 842	44 163

## 10. CAPITAUX PROPRES

On se rapportera à la note 11 de l'annexe aux Comptes Consolidés.

## 11. AUTRES FONDS PROPRES

On se rapportera à la note 12 de l'annexe aux Comptes Consolidés.

## 12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

Exercice clos le 31 décembre 2016

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	4 941 030	400 000	4 541 030	
Avance COFACE	171 654	3 375	168 279	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 386 255	2 386 255		
Personnel et comptes rattachés	738 659	738 659		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	485 401	485 401		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	1 185	1 185		
Autres dettes	39 210	39 210		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	54 168	54 168		
<b>Total</b>	<b>8 817 562</b>	<b>4 108 253</b>	<b>4 709 309</b>	-
<i>Avances reçues au cours d'exercice (hors int. Cour.):</i>	<i>601 279</i>			
<i>Avances remboursées en cours d'exercice :</i>	<i>700 000</i>			

## 13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

On se rapportera à la note 14 de l'annexe aux Comptes Consolidés.

## 14. PRODUITS D'EXPLOITATION

En 2016, l'accroissement du nombre de sites offrant l'échothérapie en routine clinique à leurs patients s'est poursuivi : 10 nouveaux centres se sont équipés, soit une croissance de 71% par rapport aux 14 centres de 2015. Afin d'accélérer l'adoption de sa technologie innovante de rupture auprès de clients stratégiques, Theraclion propose ses équipements à la vente mais également à la location ou par le biais de la facturation à l'acte. Cette stratégie a permis la multiplication par 4 du nombre de traitements en routine clinique en 2016 par rapport à l'exercice précédent. L'Allemagne, où plusieurs assurances maladie remboursent déjà la procédure, reste le principal marché de la société.

A fin 2016, la solution d'échothérapie de Theraclion est proposée aux patients dans 24 sites (16 ventes et 8 sites en location ou paiement à l'acte), contre 14 en 2015 : 11 en Allemagne, 4 en France, 2 au Royaume-Uni, 1 en Espagne, 2 en Italie, 1 en Roumanie, 1 en Turquie, 1 en Suisse, 1 à Hong Kong.

L'Allemagne reste aujourd'hui le premier marché de Theraclion, soutenu, d'une part, par une forte demande de traitement des nodules thyroïdiens avec l'Echopulse® et d'autre part, par un nombre croissant de « Krankenkassen » (compagnies d'assurance) remboursant les procédures de traitement non invasif de Theraclion.

En 2016, Theraclion a généré un montant total de produits d'exploitation de 2 003 K€, se décomposant de la façon suivante :

- chiffre d'affaires : 1 860 K€. Theraclion a enregistré 7 ventes en 2016, dont deux systèmes pour lesquels nos clients ont décidé de lever leur option d'achat à l'issue de la période de location, démontrant ainsi leur confiance et leur satisfaction dans la solution offerte par l'Echopulse®. En outre, 5 accords commerciaux ont été signés en 2016 permettant l'accès à l'échothérapie en routine clinique<sup>1</sup>. Ces accords d'une durée limitée génèrent des revenus de location et de consommables et représentent de potentielles futures ventes de systèmes. Le quadruplement des traitements en routine clinique entraîne la forte progression de ventes de consommables.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>1 860</b>	<b>1 419</b>
dont ventes d'équipements	1 551	1 300
dont location et services associés	187	75
dont ventes de consommables	77	40
dont service après-vente	45	4

- Subvention d'exploitation : 115 K€
  - Subvention Européenne (programme Marie Curie) : 115 K€
- Autres produits : 28 K€ (dont 26 K€ de reprise de provision sur stock)

## 15. RESULTAT FINANCIER

### Exercice clos le 31 décembre 2016

		<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Produits financiers</b>			
	Intérêts et produits assimilés	10 944	7 096
	Produits nets de cession VMP		2 768
	Gains de change	13 961	6 365
	Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières	7 125	
	<b>Total</b>	<b>32 030</b>	<b>16 229</b>
<b>Charges financières</b>			
	Dotations financières aux amortissements et provisions (1)	(6 535)	(5 916)
	Pertes de change	(27 039)	(24 522)
	Intérêts s/ emprunts et dettes financières	(240 459)	(163 745)
	<b>Total</b>	<b>(274 033)</b>	<b>(194 183)</b>

<b>TOTAL Résultat Financier</b>	<b>(242 003)</b>	<b>(177 954)</b>
(1) : Correspond à la provision pour moins-value latente au 31 décembre 2016 sur les actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité		

## 16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2016 est une perte nette de 18 483 € due à l'évolution du compte de liquidité, contre un produit net de 180 123 € au 31 décembre 2015 consécutif à la vente de matériel de démonstration.

## 17. IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 1 211 637 € pour 2016, par rapport à 826 383 € au titre de l'exercice 2015.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 39 936 579 € au 31 décembre 2016 (dont 8 230 233 € au titre de l'exercice 2016). Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

## 18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge et se détaillent ainsi :

### Exercice clos le 31 décembre 2016

	Fonction	Rémunération fixe	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Charges	Provisionnés		
Jean-Yves BUREL	PCA		14 000	6 000	9 000	29 000
David CAUMARTIN	DG	265 597			-	265 597
Samuel LEVY	Adm				6 000	6 000
Wolfram EICHNER	Adm				7 500	7 500
Bernd VON POLHEIM	Adm				9 000	9 000
Vincent GARDES	Adm				7 500	7 500
François LACOSTE	Adm		70 829	27 297	10 500	108 626
<b>TOTAL</b>		<b>265 597</b>	<b>84 829</b>	<b>33 297</b>	<b>49 500</b>	<b>433 223</b>

## 19. ENGAGEMENTS DONNES

### Indemnité de départ à la retraite

### *Methodologie de calcul :*

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theraclion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2016. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2016 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite est de 20 000 € au 31 décembre 2016.

### **Engagements financiers**

#### **Licence sur des brevets EDAP - TMS**

La Société Theraclion a obtenu en juillet 2005 la signature d'une licence internationale, exclusive et cessible de tous les brevets appartenant à la société Edap seule, anciennement dénommée Technomed. Ces licences étaient alors limitées au domaine d'application «cervico-facial ». Theraclion a signé un avenant au contrat de licence le 10 janvier 2011 pour étendre l'exploitation des brevets dans le domaine des tumeurs du sein.

Les premières ventes ayant été réalisées sur l'exercice 2013, la Société Theraclion a opté pour une contrepartie financière sur ces licences consistant en un prix fixe de 506 K€ et en une partie variable correspondant à une redevance annuelle de 2% HT des recettes nettes du groupe. La partie fixe est payable en 4 annuités à partir de février 2015 pour 126,5 K€ par an.

#### **Baux de location**

La Société Theraclion a signé un bail commercial avec la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux du siège social de la société. Le tableau ci-dessous mentionne les loyers dus pour les prochaines années jusqu'à échéance de la période triennale en cours, qui prend fin le 16 juin 2022.

<i>En euros</i>	<b>Loyers restant à payer au 31 décembre 2016</b>		
	<b>Total</b>	Moins d'un an	1 à 3 ans
Loyers et charges locatives	<b>532 377</b>	98 345	434 032

## **20. EFFECTIFS**

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
--	------------	------------

Cadres	26	23
Cadres détachés	3	3
Employés	3	3
Total	32	29

## 21. ENTREPRISES LIEES

Les autres transactions réalisées avec les autres parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

## 22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Theraclion met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

### Risque de taux d'intérêt :

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

### Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

### Risque client

Le risque client porte sur le non recouvrement d'une créance auprès d'un client née de la vente de matériel ou de service. Theraclion suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique.

## 23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31/12/2016		31/12/2015	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	50 313	52%	58 672	71%
Autres diligences et prestations	47 366	48 %	23 544	29%
<b>Honoraires Audit</b>	<b>97 679</b>	<b>100%</b>	<b>82 216</b>	<b>100%</b>
Honoraires autres prestations	-	0%	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>97 679</b>	<b>100%</b>	<b>82 216</b>	<b>100%</b>

## 24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

On se rapportera à la note 25 de l'annexe aux Comptes Consolidés.

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2016

## **Theraclion**

Exercice clos le 31 décembre 2016

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

le contrôle des comptes consolidés de la société Theraclion, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les méthodes selon lesquelles votre groupe reconnaît le chiffre d'affaires sont précisées dans la note « 3.18. Reconnaissance du chiffre d'affaires » et le montant de chiffre d'affaires reconnu au titre de l'exercice est mentionné dans la note « 14. Produits d'exploitations » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 25 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia

## Bilan actif

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2016

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de recherche et de développement	1 067 984	1 012 627	55 357	91 679
Concessions, brevets et droits assimilés	1 722 395	568 891	1 153 504	1 216 473
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	791 375	452 966	338 410	309 233
Autres immobilisations corporelles	226 793	132 582	94 211	106 404
Immob. en cours / Avances & acomptes				2 818
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	162 533	10 995	151 538	167 325
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 971 080</b>	<b>2 178 061</b>	<b>1 793 019</b>	<b>1 893 933</b>
<b>Stocks</b>				
Marchandises	1 983 003		1 983 003	753 685
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 056 617		1 056 617	1 261 855
Fournisseurs débiteurs	53 715		53 715	
Personnel	8 750		8 750	3 019
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 227 422		1 227 422	842 926
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	692 962		692 962	295 197
Autres créances	71 803		71 803	47 663
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	94 730		94 730	296 865
Valeurs mobilières de placement	5 031 098		5 031 098	1 831 098
Disponibilités	1 958 762		1 958 762	1 922 195
Charges constatées d'avance	454 349		454 349	108 047
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>12 633 211</b>		<b>12 633 211</b>	<b>7 362 550</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 604 291</b>	<b>2 178 061</b>	<b>14 426 230</b>	<b>9 256 483</b>

## Bilan passif

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2016

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<b>PASSIF</b>		
Capital	322 051	218 414
Primes d'émission incluant réserves de conversion	11 796 111	26 845 123
Report à nouveau	-40 701	-19 893 993
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-6 806 341</b>	<b>-6 412 745</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 271 120</b>	<b>756 798</b>
Avances conditionnées	5 112 684	5 005 073
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>5 112 684</b>	<b>5 005 073</b>
Provisions pour charges	20 000	13 000
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>20 000</b>	<b>13 000</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 401 011	1 641 293
<i>Personnel</i>	731 097	629 397
<i>Organismes sociaux</i>	481 306	412 696
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	1 185	4 807
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	54 168	30 281
Dettes fiscales et sociales	1 267 757	1 077 180
Autres dettes	39 211	268 981
Produits constatés d'avance	314 448	494 158
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4 022 426</b>	<b>3 481 612</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14 426 230</b>	<b>9 256 483</b>

# COMPTE DE RESULTAT

THERACTION

Etats de synthèse au 31/12/2016

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	311 908	1 449 086
Production vendue	1 576 988	81 836
Production stockée		
Subventions d'exploitation	114 560	61 130
Autres produits	28 189	5 404
<b>Total</b>	<b><u>2 031 645</u></b>	<b><u>1 597 456</u></b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>		
Achats de marchandises	2 359 863	642 968
Variation de stock (m/ses)	-1 355 015	383 990
Achats de m.p & aut.approv.	812	
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	3 826 170	3 788 493
<b>Total</b>	<b><u>4 831 830</u></b>	<b><u>4 815 451</u></b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-2 800 184</b>	<b>-3 217 995</b>
<b>CHARGES</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	70 401	54 355
Salaires et Traitements	3 138 547	2 492 711
Charges sociales	1 307 287	1 031 599
Amortissements et provisions	358 690	375 360
Autres charges	94 397	68 924
<b>Total</b>	<b><u>4 969 321</u></b>	<b><u>4 022 949</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-7 769 506</b>	<b>-7 240 944</b>
Produits financiers	48 975	15 894
Charges financières	278 964	194 202
<b>Résultat financier</b>	<b><u>-229 989</u></b>	<b><u>-178 307</u></b>
Opérations en commun		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-7 999 495</b>	<b>-7 419 251</b>
Produits exceptionnels	97 254	227 501
Charges exceptionnelles	115 738	47 378
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b><u>-18 483</u></b>	<b><u>180 123</u></b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-1 211 637	-826 383
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-6 806 341</b>	<b>-6 412 745</b>

# **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2016**

## **Theraclion**

Exercice clos le 31 décembre 2016

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

le contrôle des comptes annuels de la société Theraclion, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les méthodes selon lesquelles votre société reconnaît le chiffre d'affaires sont précisées dans la note « 2.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires » et le montant de chiffre d'affaires reconnu au titre de l'exercice est mentionné dans la note « 14. Produits d'exploitations » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 25 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia

## Bilan actif

THEFACLION

Etats de synthèse au 31/12/2016

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	1 067 984	1 012 627	55 357	91 679
Concessions, brevets et droits assimilés	1 722 395	568 891	1 153 504	1 216 473
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	791 375	452 966	338 410	309 233
Autres immobilisations corporelles	224 479	131 582	92 897	105 327
Immob. en cours / Avances & acomptes				2 818
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	399 524		399 524	557 816
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	156 095	10 995	145 100	162 865
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 361 852</b>	<b>2 177 061</b>	<b>2 184 791</b>	<b>2 446 212</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 983 003		1 983 003	753 685
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 019 086		1 019 086	770 124
Fournisseurs débiteurs	53 715		53 715	
Personnel	8 750		8 750	3 019
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 227 422		1 227 422	842 926
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	692 962		692 962	295 197
Autres créances	71 803		71 803	47 663
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	94 730		94 730	296 865
Valeurs mobilières de placement	5 031 098		5 031 098	1 831 098
Disponibilités	1 903 440		1 903 440	1 874 196
Charges constatées d'avance	443 557		443 557	106 428
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>12 529 565</b>		<b>12 529 565</b>	<b>6 821 201</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 891 417</b>	<b>2 177 061</b>	<b>14 714 356</b>	<b>9 267 412</b>

## Bilan passif

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2016

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	322 051	218 414
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	11 796 111	26 845 123
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserve réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		-19 882 493
<b>Resultat de l'exercice</b>	<b>-6 535 938</b>	<b>-6 372 162</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 582 224</b>	<b>808 881</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	5 112 684	5 005 073
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>5 112 684</b>	<b>5 005 073</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 386 255	1 636 891
<i>Personnel</i>	<i>738 659</i>	<i>608 042</i>
<i>Organismes sociaux</i>	<i>485 401</i>	<i>408 772</i>
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>1 185</i>	<i>4 807</i>
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>54 168</i>	<i>30 281</i>
Dettes fiscales et sociales	1 279 413	1 051 901
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	122	122
Autres dettes	39 211	270 386
Produits constatés d'avance	314 448	494 158
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4 019 448</b>	<b>3 453 458</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14 714 356</b>	<b>9 267 412</b>

# COMPTE DE RESULTAT

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2016

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	69 472	1 337 267
Production vendue	1 790 988	81 836
Production stockée		
Subventions d'exploitation	114 560	61 130
Autres produits	28 189	5 404
<b>Total</b>	<b><u>2 003 209</u></b>	<b><u>1 485 637</u></b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>		
Achats de marchandises	2 359 688	642 968
Variation de stock (m/ses)	-1 355 015	383 990
Achats de m.p & aut.approv.	812	
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	3 673 477	3 735 810
<b>Total</b>	<b><u>4 678 963</u></b>	<b><u>4 762 769</u></b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-2 675 754</b>	<b>-3 277 131</b>
<b>CHARGES</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	70 401	54 355
Salaires et Traitements	3 004 096	2 410 519
Charges sociales	1 291 443	1 016 185
Amortissements et provisions	350 997	373 601
Autres charges	94 397	68 924
<b>Total</b>	<b><u>4 811 335</u></b>	<b><u>3 923 583</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-7 487 088</b>	<b>-7 200 714</b>
Produits financiers	32 030	16 229
Charges financières	274 033	194 183
<b>Résultat financier</b>	<b><u>-242 003</u></b>	<b><u>-177 954</u></b>
Opérations en commun		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-7 729 092</b>	<b>-7 378 668</b>
Produits exceptionnels	97 254	227 501
Charges exceptionnelles	115 738	47 378
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b><u>-18 483</u></b>	<b><u>180 123</u></b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-1 211 637	-826 383
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-6 535 938</b>	<b>-6 372 162</b>

# **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTESUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

## **Theraclion**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Avec la société Burel Burgundy Services**

***Personne concernée***

M. Jean-Yves Burel, président-directeur général de votre société.

***Nature et objet***

Votre société a conclu le 6 mai 2010, antérieurement à sa transformation, constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée en société anonyme, un contrat de consultant avec la société Burel Burgundy Services.

***Modalités***

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, votre société a versé à la société Burel Burgundy Services au titre de cette convention un montant global de € 20.000 hors taxes.

Paris-La Défense, le 25 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia